

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 4 mars 1919

N° 23

LES TRAVAUX DE CONSERVATION EN 1918

L'ÉQUIPEMENT ET LES PROVISIONS DE GUERRE DU GOUVERNEMENT SONT EN VENTE

Les personnes qui désirent acheter le surplus de ces marchandises et les articles d'occasion peuvent s'adresser à la commission des achats de guerre.

Les personnes qui désirent acheter le surplus des provisions et des marchandises d'occasion, comprenant des étoffes mises de côté, des vêtements, des provisions, l'équipement, etc., du ministère de la Milice et des autres ministères du Dominion doivent envoyer leurs noms et leurs adresses à la Commission des achats de guerre, à Ottawa, et déclarer dans quelles lignes de marchandises elles sont intéressées, afin que des formules de soumissions puissent leur être envoyées lorsque seront complétées les listes des objets dont on veut se défaire.

Les ventes seront faites par soumissions, sauf les ministères du gouvernement fédéral, les ministères des provinces et les conseils municipaux, les hôpitaux, les institutions de charité, de philanthropie et autres du même genre instituées pour l'avantage du public et non pour réaliser un profit qui pourront acheter des marchandises à des prix que déterminera la Commission des achats de guerre.

Les soumissionnaires devront déclarer la catégorie des articles dont ils désirent faire l'achat.

AMENDE MINIMUM POUR LES INSOUMIS

Nouveaux règlements faisant disparaître tout malentendu à ce sujet. Arrêté en conseil du 24 février.

Les amendes que l'on pourra imposer aux insoumis varieront de \$250 à \$5,000, suivant la gravité des cas. C'est ce qu'établit un arrêté en conseil en date du 20 février, dont voici le texte:

Attendu que le ministre suppléant de la Justice fait rapport que sous l'empire des règlements établis par un arrêté en conseil du 9 novembre 1917, toute personne qui déserte ou est absente sans congé du corps expéditionnaire canadien ou de la milice active du Canada est, subordonnément aux dispositions des règlements ci-dessus mentionnés, coupable de délit et passible sur conviction sommaire à l'emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, pour une période n'excédant pas deux ans;

Cependant, il n'existe aucune disposition imposable à ces délinquants une amende ou peine pécuniaire au lieu de l'emprisonnement, quoique quelques-uns des magistrats devant qui ces poursuites ont été intentées aient interprété leurs pouvoirs comme leur donnant la discrétion de le faire;

Les règlements furent modifiés par un arrêté en conseil du 12 février 1919 autorisant les constables, agents de police et officiers de la paix à remettre les déserteurs ou absents sans congé aux autorités militaires, déclarant que ces délits étaient du ressort des tribunaux

militaires et décrétant que le service et les devoirs de la police civile ne seraient accomplis que par la police fédérale, la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, ou la police provinciale, municipale ou locale spécialement autorisée par l'autorité fédérale, et décrétant de plus que nulle cour de juridiction sommaire ou tribunal civil n'aurait la compétence de connaître ou de décider d'une

[Suite à la page 3.]

L'INTERDICTION DE L'IMPORTATION DES DIAMANTS NON MONTÉS EST LEVÉE.

L'arrêté en conseil adopté pendant la guerre et défendant l'importation des diamants non montés en Canada a été révoqué par un arrêté en conseil adopté le 24 février, lequel se lit comme suit:

"Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, à la recommandation du ministre des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, de révoquer l'arrêté en conseil du 20 septembre 1915 (C.P. 2191), défendant l'importation en Canada des diamants non montés, sauf lorsqu'ils sont importés directement du Royaume-Uni, et le dit arrêté en conseil est, en conséquence, révoqué par les présentes."

REVUE INTÉRESSANTE PAR LE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

M. James White, à l'assemblée annuelle, parle de nos ressources naturelles et de leur rapport avec la situation économique du Canada.

À la réunion annuelle de la Commission de conservation tenue à Ottawa, les 18 et 19 février, et qui a pris, cette année, la forme d'une conférence nationale sur la conservation du gibier et des animaux à fourrures, de même que des autres animaux sauvages, le sous-directeur de la commission, M. James White, F.R.S.C., M.E.F.C., a fait une revue très complète des travaux de la commission, durant l'année, et il en a étudié les relations avec les ressources et les conditions économiques du Dominion. Nous reproduisons ici une partie de sa conférence:

"Depuis notre dernière réunion, sir Clifford Sifton a démissionné comme président de cette commission. En attendant la nomination de son successeur, le président suppléant, le sénateur Edwards, m'a donné instruction de préparer un rapport annuel des travaux de la commission, en suivant à peu près les mêmes grandes lignes que suivait sir Clifford Sifton dans le passé.

"Tout d'abord, je veux faire allusion à la perte immense que la commission a subie par la démission de sir Clifford. Son inlassable énergie, son esprit clairvoyant, son habileté à saisir les données d'un problème et à en trouver la solution en faisait un homme inappréciable pour la commission.

C'ÉTAIT UNE ORGANISATION UNIQUE.

"Lorsque nous avons commencé nos travaux, nous n'avions aucun président pour nous guider, puisque notre organisation était unique dans son genre. Aucune autre organisation, relevant du gouvernement ou de l'initiative privée, n'avait encore entrepris le travail de la conservation sur une large échelle. La loi établissant la commission, rédigée par sir Clifford Sifton, comportait la nomination de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements de chaque province, et d'au moins une université dans chaque province. Elle comportait en même temps la nomination de représentants de chaque province et de représentants intéressés dans nos vastes ressources naturelles.

"En commençant le travail d'organisation, sir Clifford établit des règlements qui valent la peine d'être conservés dans les archives. Premièrement, il donna des instructions pour que les matériaux pour l'impression et la reliure, etc., soient achetés au meilleur marché possible, sans tenir compte d'aucune considération. Deuxièmement, que le personnel se compose d'un nombre limité d'experts choisis de façon à ce que, d'une manière générale, nous ayons à notre disposition un expert-conseil pour chacune de nos grandes ressources nationales. Troisièmement, que lorsque l'on entreprendrait de faire des enquêtes spéciales dans un espace de temps déterminé on n'emploierait des enquêteurs spéciaux que jusqu'à ce que les travaux

d'enquête soient terminés, permettant ainsi de payer à ces employés une juste rémunération sans encourir, dans l'ensemble, des dépenses totales excessives.

"Comme résultat, la commission peut à juste titre prétendre que les travaux qu'elle a accomplis ne souffrent aucune comparaison avec les dépenses qu'elle a encourues. On a recueilli une immense gerbe de renseignements dont une grande partie a été insérée dans les rapports publics. Ces publications nous ont permis de mettre ces renseignements à la portée du public d'une manière tellement durable qu'elles constituent des travaux de référence permanents pour les années à venir.

TRAVAIL POUR LES CULTIVATEURS.

"Par suite de l'importance limitée de nos ressources financières, nous avons dû, dès le début, adopter un plan nous permettant de dépenser pour un ou deux sujets, une somme d'argent plus considérable que pour les autres sujets. C'est ainsi que pendant un certain temps nous avons consacré un montant maximum à l'agriculture, surtout aux fermes de démonstration. Après avoir démontré la grande valeur de ces fermes comme agents instructeurs puissants, nous avons prouvé aux cultivateurs des environs que l'un d'entre eux obtenait ces résultats sans autre secours que les conseils de nos experts et sans qu'il lui en coûtât plus cher que leurs travaux ordinaires de culture. C'était une démonstration du fait qu'en suivant nos conseils le cultivateur d'une ferme de démonstration obtenait une augmentation de sa récolte et que pratiquement toute cette augmentation représentait un profit.

"Pendant une autre période, nous avons dépensé un montant maximum pour faire des investigations sur nos ressources d'énergie hydraulique. Nous avons publié une étude générale sur les ressources d'énergie hydraulique du Ca-

[Suite à la page 2.]

LA POPULATION DU DOMINION PAR M.C.

La population du Dominion par mille carré est de 1.1 dans la Colombie Britannique, 1.5 dans l'Alberta, 1.9 dans la Saskatchewan, 1.8 dans le Manitoba, 6.1 dans l'Ontario, 2.8 dans le Québec, 12.5 dans le Nouveau-Brunswick, 22.9 dans la Nouvelle-Ecosse et 42.9 dans l'Île du Prince-Édouard. Ces chiffres sont donnés dans une publication du Bureau Canadien des Vivres.

LES TRAVAUX DE CONSERVATION EN 1918.

[Suite de la page 1.]

nada en 1911, suivie d'une étude sur les ressources d'énergie hydraulique des provinces des prairies, en 1918, et une étude sur les ressources d'énergie hydraulique de la Colombie-Britannique sera publiée cette année.

PROJET DE PLANS DE VILLE.

"Pendant un certain temps nous avons porté une attention particulière à la construction dans les villes et à la question des habitations, et nous voyons maintenant une partie des résultats de nos travaux dans l'allocation de \$25,000,000 pour la construction d'habitations.

"Les conditions créées par la guerre ont porté notre attention sur la nécessité d'adopter des mesures de conservation. Ce n'est pas exagérer que de dire que la question de conservation occupe la première place dans l'esprit des hommes bien pensants du monde entier.

"Nous faisons maintenant converger tous nos efforts vers l'adaptation aux conditions d'après-guerre, mais il ne faut pas oublier que si nous nous surchargeons de méthodes extravagantes et inutiles pour le développement et l'utilisation de nos ressources nationales, que si nous détruisons par le feu nos ressources naturelles, que si nous immobilisons notre capital flottant dans des travaux improductifs, nous entravons fatalement nous-mêmes nos mouvements dans la grande course vers la conquête du commerce du monde, ou tout au moins pour une partie considérable de ce commerce.

TRAVAIL DE RECONSTRUCTION.

"En Canada, le travail de reconstruction a été confié à un sous-comité du cabinet. C'est un vaste sujet, offrant un grand nombre de problèmes difficiles. Nous pouvons sans crainte laisser ce travail entre les mains de ce comité, mais il est intéressant de savoir, brièvement, ce que la Grande-Bretagne fait dans ce sens et aussi ce qu'elle se propose de faire. Au cours d'un discours qu'il a prononcé récemment, sir A. B. Bingham Smith a déclaré que pendant la période actuelle de démobilisation, les préposés à la démobilisation sont licenciés les premiers. Les préposés à la démobilisation sont les hommes dont les services seront requis pour la mise à exécution du système de démobilisation. En deuxième lieu, les préposés à l'organisation centrale; ce sont les hommes nécessaires au rétablissement de l'industrie sur une base de paix et à la préparation des voies pour le placement et la réabsorption de la main-d'œuvre.

"Un enseignement professionnel spécial et complet sera donné aux hommes qui ont perdu l'habitude de leurs professions ou de leurs emplois respectifs, et les hommes qui ont été invalidés ou qui sont devenus autrement incapables de reprendre leurs anciens emplois recevront un nouvel enseignement professionnel."

M. White a fait brièvement allusion à la question de la construction des habitations, et a déclaré que la question serait étudiée à fond dans un discours que ferait à cette réunion M. Thomas Adams, expert sur ce sujet. M. White a ensuite parlé de la question de l'hygiène publique.

"Tant de maux nous sont venus de la guerre, a dit M. White, que c'est une satisfaction de constater qu'un certain bien nous en est aussi venu. Le "Lancet" déclare qu'en Grande-Bretagne les maladies du système nerveux, chez la population civile, ont pratiquement disparu durant la guerre. A Vienne, on a constaté que le diabète, à tous les degrés, avait subi une influence favorable. Le "Lancet" ne dit pas pour quelles raisons ces heureux effets se sont produits. La méthode de privation pour guérir le diabète peut jeter un peu de lumière sur cet aspect de la question, mais il n'est pas improbable que la grande tension mentale et nerveuse produite par la concentration de l'esprit sur les circonstances extérieures ait pu réagir favorablement sur toute l'économie du système.

TRAITEMENT DE L'OBUSITE.

"D'un autre côté, une quantité de maladies nerveuses que l'on désigne ordi-

nairement sous le nom d'obusite ont atteint les soldats. A la suite des recherches faites par le British Research Committee, nous pouvons maintenant envisager avec plus d'espérance les maladies nerveuses causées par la guerre. Incidemment, nous ne nous contentons plus maintenant d'espérer d'améliorer la plupart des cas de maladies mentales, mais nous sommes à peu près certains d'obtenir de bons résultats à la suite de traitements appropriés. Ici, la guerre nous a encore laissé un bel héritage.

"Du point de vue hygiénique le fait le plus important de l'année 1918 a été l'épidémie mondiale de grippe et de pneumonie. Si le même taux de mortalité avait prévalu au cours des quatre années et demie commençant en juillet 1914, cette épidémie aurait causé la mort de 108,000,000 de personnes, ou aurait été cinq fois plus mortelle que la guerre. Le correspondant médical du "London Times" dit qu'une pareille épidémie n'a pas visité le monde depuis l'époque de la peste noire, démontrant, comme jamais on ne l'a fait jusqu'ici, la nécessité de modifier nos mesures sanitaires.

"Alarmés par des déclarations concernant l'existence de cas nombreux de goitre dans la Colombie-Britannique et l'Alberta, les habitants de ces provinces ont demandé à la commission de faire une enquête à ce sujet. Des demandes de renseignements démontrèrent que les gens n'avaient pas raison de s'alarmer, mais finalement, comme le bureau provincial d'hygiène de l'Alberta nous demanda de faire une enquête, et vu que la crainte au lieu de diminuer semblait augmenter, on décida de faire une enquête. On demanda au Dr Shepherd, de Montréal, autrefois de l'université McGill, une des plus grandes autorités de l'Amérique sur le sujet, de faire cette enquête. Le Dr Shepherd visita l'Alberta et calma les craintes des habitants au sujet de la prévalence du goitre et de ses effets. Plus tard, le Dr Shepherd publia une brochure sur le goitre, laquelle sera distribuée le plus tôt possible. Il n'est que juste que la commission reconnaisse, avec le peuple du Canada en général, qu'elle a une dette de reconnaissance envers le Dr Shepherd pour les grands services qu'il a rendus, sans autre rémunération que ses frais de voyage.

RECHERCHES FORESTIÈRES.

"Actuellement, nous dépensons plus d'argent en recherches sur nos forêts que sur toute autre ressource.

"Les hommes d'état et les hommes d'affaires ont répété maintes fois que le développement de nos ressources naturelles jouerait un grand rôle dans la reconstruction d'après-guerre. Tout tel programme doit tenir compte de nos forêts.

"Un fort commerce d'exportation est essentiel au Canada, si nous voulons faire disparaître la balance adverse de commerce. De ce côté nos forêts tiennent un poste d'importance stratégique très grand en fait et en puissance. En Colombie-Britannique, par exemple, on a démontré que la coupe annuelle du bois pouvait être cinq fois plus considérable lorsqu'elle est bien faite, sans entamer le capital forestier.

"La Grande-Bretagne nous a récemment donné une commande de bois de construction évaluée à \$540,000,000. On calcule qu'il faudra 25 milliards de pieds de bois pour reconstruire la France et la Belgique.

"M. F. J. Campbell, le président de la Canadian Pulp and Paper Association, calcule que la valeur du rendement des moulins de pulpe et de papier canadiens au cours de l'année 1918, variait de \$100,000,000 à \$115,000,000 comparativement à environ \$85,000,000 en 1917. Durant la moitié de l'année se terminant le 30 septembre 1918, le Canada exporta de la pulpe et du papier évalués à \$40,636,919 comparativement à \$31,047,168 au cours de la période correspondante de 1917, et \$20,040,745 pour la même moitié d'année en 1916. Si nos exportations se maintenaient au même chiffre au cours de la deuxième moitié de l'année présente, elles atteindraient le total de \$90,000,000, ou, en faisant une

diminution pour la période qui a suivi la signature de l'armistice, disons \$70,000,000. Au cours des six mois terminés le 30 septembre 1918, on a exporté 980,652 cordes de bois de pulpe évaluées à \$9,327,901, ou au taux de 18 millions et trois quarts par année.

TOTAL DE LA COUPE DU BOIS.

"En 1917, le rendement de 3,000 scieries et moulins de pulpe au Canada a été de 4,142,711,000 de pieds. La coupe totale de l'épinette a été de 1,466,558 pieds, celle du pin blanc de 791,609,000 pieds, du sapin Douglas 706,996,000 et de la pruche 332,722,000 pieds.

"Un quart du papier à journal employé aux Etats-Unis vient du Canada, et 15 pour 100 du bois de pulpe employé dans ce pays est le produit des forêts canadiennes.

"Comme l'ont maintes fois répété le Dr Fernow et M. Leavitt, la transformation de nos richesses forestières en sources de revenus demande que le peuple en général et le gouvernement en particulier se convainquent du fait que la forêt est une récolte plutôt qu'une mine, et que la coupe du bois sur les terrains impropres à la culture doit toujours se faire en tenant compte qu'il faut perpétuer la forêt comme telle.

C'EST UNE QUESTION D'AFFAIRES.

"La pratique de la sylviculture est encore à ses débuts au Canada, comme d'ailleurs dans la plus grande partie du continent de l'Amérique du Nord. Il existe encore une trop forte tendance à pratiquer la sylviculture partout, sauf dans les forêts. On doit en même temps se rendre bien compte que la sylviculture est une proposition d'affaires, et que les considérations en affaires imposent une limite définie à ce qu'il est possible de faire dans le sens de l'acceptation de méthodes de développement intensif.

"D'un autre côté, les terres forestières du Canada sont en grande partie des terres de la couronne et appartiennent, par conséquent, presque toutes à la population de ce pays. Il s'en suit que l'intérêt public, d'après une expérience déjà vieille, devrait déterminer les conditions dans lesquelles devraient se faire les travaux d'exploitation. Grâce à l'augmentation actuelle de la valeur du bois coupé, il est maintenant possible et économique de faire, au point de vue d'une meilleure administration, un grand nombre de choses qu'il était absolument impossible de faire dans le passé.

"En dépit des conditions de guerre, des progrès remarquables ont été réalisés dans le sens d'un travail plus efficace de conservation des forêts, au cours de l'année dernière.

PROGRES AU COURS DE 1918.

M. White a passé en revue les progrès réalisés dans ce sens dans les différentes provinces en 1918. Il a déclaré que les pertes subies par le feu et dues aux agences de chemin de fer avaient encore été, d'une manière satisfaisante, peu élevées. Il a fait allusion à la rouille du pin blanc et aux moyens à prendre pour contrôler cette maladie.

Il a aussi déclaré que le tort considérable fait à nos forêts par le fungus et les autres maladies des arbres exigeait sans délai la nomination d'un pathologiste forestier pour étudier ces maladies. Après avoir parlé de la question de la plantation des forêts et avoir aussi fait allusion aux investigations faites sur la question de la sylviculture, M. White a mentionné la production du sapin pour la construction des aéroplanes.

"Il a déclaré que la Colombie-Britannique avait une réserve de 14,165,345,000 pieds, mesure de planche, d'épinette Sitka, d'après les calculs approximatifs. La production du sapin a augmenté de 116,000 pieds, mesure de planche, au mois de janvier 1918 à 6,850,000 pieds au mois de décembre. La production du sapin de Douglas a augmenté de 209,000 pieds au mois de janvier à 1,382,000 au mois de décembre. La production totale en 1918 a été de: épinette, 26,124,000 pieds, sapin, 9,224,000 pieds. Presque tout le bois qui a servi à la construction des aéroplanes a été obtenu d'arbres vieux de 500 à 600 ans, et ces arbres ne peuvent pas être remplacés avant des siècles, si jamais ils peuvent être remplacés. On a calculé que si la coupe du bois, comme elle se faisait en temps de guerre, avait été continuée encore un an, on aurait épuisé pratiquement toute la réserve de bois pour la construction des aéroplanes qu'il était possible d'exploiter à la suite d'efforts et de dépenses raisonnables."

REPEUPEMENT DES FORÊTS DE BOIS DE PULPE.

L'orateur a parlé du repeuplement des forêts de bois de pulpe dans la province de Québec, tel qu'entrepris par des compagnies de préparation de la pulpe.

"Dans la province de Québec, a-t-il dit, la compagnie des Laurentides et la Riordan Pulp and Paper Company ont constaté que la nature, sans assistance, fait de bien lents progrès dans le repeuplement de l'espèce du bois de pulpe dans les forêts déboisées.

"Jusqu'ici, la compagnie des Laurentides a planté 400,000 arbres, en grande partie de l'épinette, sur une étendue de 453 acres. Elle se propose de planter 500,000 arbres en 1919, 700,000 en 1920 et 1,000,000 en 1921. La Riordan Company a planté des épinettes et des pins sur une étendue de 780 acres. A partir de 1920, elle se propose de planter 1,000,000 d'épinettes et 100,000 pins blancs et rouges chaque année.

"Pour l'année 1918 les travaux faits sur les seize fermes du comté de Dundas où l'on met en pratique de meilleures méthodes de culture, ont comporté les suivants:

1. Système et méthodes de culture, comprenant le tracé, la culture par succession, le choix de la graine et de la variété, le contrôle des différentes épaisseurs de terre recouvrant les graines de trèfle ensemencées, la profondeur des labours, le contrôle des bestiaux et du fumier.

2. La main-d'œuvre, les machineries, l'achat et la vente, la coopération.

3. Travail d'enseignement professionnel, écoles, clubs, honoraires d'écoles.

"Lors de notre première réunion annuelle, le regretté M. C. C. James a déclaré que la solution du problème d'une meilleure culture ne consistait pas à conquérir les cultivateurs aux fermes expérimentales, mais consistait à transporter la ferme expérimentale chez le cultivateur. C'est cette dernière politique que nous avons adoptée dans l'initiative des fermes de démonstration dans chaque province.

"Plus tard, nous avons transféré ces fermes au ministère fédéral de l'Agriculture, afin qu'elles puissent être augmentées et que les travaux y soient faits sur une bien plus grande échelle que celle que nous permettaient nos ressources financières des débuts.

"Dans le comté de Dundas, choisi parce qu'il représentait une zone type et qu'il était d'un accès plus facile pour les personnes venant d'Ottawa, nous avons seize fermes de démonstration dans les quatre townships de ce comté. Nous pouvons maintenant constater les résultats obtenus par ceux qui ont suivi nos conseils, tel qu'en ajoutant de la chaux à la terre avant d'y cultiver du trèfle, les résultats aussi de la mise en terre des graines de trèfle recouvertes d'une bonne épaisseur de terre ou d'une petite épaisseur, de l'usage de certaines variétés de graines, surtout de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre et du blé-d'Inde.

"Notre agriculteur, M. F. C. Nunnick, a tenu de nombreuses réunions sur nos fermes de démonstration dans le comté de Dundas, et a fait des conférences à bien d'autres endroits du Canada.

EAU ET FORCES HYDRAULIQUES.

"La cessation de la fabrication des munitions mettra de 30,000 à 40,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique à la disposition des municipalités et autres consommateurs d'énergie dont les demandes avaient été limitées. Cette retenue d'énergie électrique dans la partie sud-ouest de l'Ontario au cours de la guerre a diminué la production. Les municipalités qui recevaient leur énergie du réseau de Niagara de la Commission Hydro Electric avaient été obligées de diminuer leur consommation de 15 à 30 pour 100 en décembre 1917.

"Toute l'eau des chutes Niagara qui est répartie entre la Canada et les Etats-Unis en vertu du traité concernant les eaux limitrophes, 56,000 pieds cubes par seconde, est maintenant distribuée entre les diverses compagnies d'énergie électrique. Certaines compagnies demandent maintenant qu'on modifie le traité de façon à ce que l'on puisse détourner une plus grande quantité d'eau; un des projets demande que chaque pays puisse détourner 60,000 pieds cubes d'eau, ou 120,000 pieds cubes en tout. On peut répondre à cette demande en disant que si on n'obtient pas assez d'énergie au moyen de la quantité d'eau détournée actuellement, qu'on peut

[Suite à la page 3.]

LES TRAVAUX DE CONSERVATION EN 1918.

[Suite de la page 2.]

doubler pratiquement le rendement en utilisant l'eau de la même façon que la Ontario Hydro Electric aux usines de Chippewa-Queenstown où l'on utilise la pente dans les rapides en amont et en aval des chutes elles-mêmes aussi bien que les chutes elles-mêmes.

DÉVELOPPEMENT DE FORCES HYDRAULIQUES.

"Après avoir fait une revue de la quantité d'énergie développée des deux côtés de la frontière internationale au cours de l'année, M. White fit remarquer que le sujet de l'exploitation des forces hydrauliques recevait beaucoup d'attention aux Etats-Unis en ce moment, ou 75 pour 100 de l'énergie totale était produite au moyen de la vapeur. La vapeur produit également 12½ pour 100 de l'électricité utilisée aux Etats-Unis. On n'a pas de données concernant la quantité totale d'énergie produite au Canada. Des enquêtes récentes faites par la commission de conservation démontrent que 13.7 pour 100 de l'énergie électrique produite au pays l'est au moyen de la vapeur. Que la vapeur ait pu maintenir sa position comme source d'énergie en dépit de la grande efficacité des forces hydrauliques est dû au succès extraordinaire des turbines à vapeur.

"M. White parla brièvement de la situation minière au Canada, et dit que sauf la production de l'or, l'industrie minière avait été stimulée par la guerre. Le rendement des mines au Canada avait passé de \$103,220,994 en 1911 à \$220,000,000 en 1918. La production de la houille a augmenté dans toutes les provinces, sauf dans la Nouvelle-Ecosse. Alberta accuse la plus forte augmentation. La quantité de nickel produite en 1918 est presque le double de celle de 1914. En 1905 le Canada ne produisit que 9,503 tonnes de nickel, en 1910 18,636 tonnes, en 1914 22,759 tonnes, et en 1918 44,700 tonnes, évaluées à \$26,000,000. Les trois quarts du nickel du monde sont extraits des mines de l'Ontario.

"La production du cuivre a été stimulée par les demandes de la guerre. La plus grande partie a été tirée des minerais pauvres de la Colombie-Britannique, et des mines de cuivre et nickel de Sudbury, qui produisirent environ 23,000 tonnes de cuivre au cours de l'année, évaluées à \$8,500,000. Les mines de la Colombie-Britannique produisirent environ 30,000 tonnes de ce métal.

"La production de l'or de l'Ontario en 1918 est évaluée à \$8,800,000, soit un peu plus qu'en 1917. La mine Hollinger, une des mines d'or les plus riches au monde, a produit—fourni les deux tiers du rendement, soit \$5,752,370. Parlant du pétrole, M. White dit que les chances de découvrir de ces gisements dans l'Alberta sont bonnes.

UTILISATION DE LA HOUILLE.

"Il parla du travail fait par la commission dans le but de faire employer la houille plus efficacement; des fins visées, dit-il, sont l'emploi (1) des lignites tels qu'extraits des mines ou avec le minimum de déboursés et d'efforts, (2) l'utilisation plus efficace du coke dans les usines rapprochées d'un centre de production de ce produit comme matière première, et du gaz, du goudron, etc., comme sous-produits, (3) la fabrication de la houille (carbo-coal). Il demanda aussi une plus grande économie dans la consommation du charbon dans les fournaies. On consomme environ 24,500,000 tonnes de lignite et de charbon bitumineux par année au Canada. Si on diminuait notre consommation de seulement 10 pour 100, cela représenterait une économie d'au moins \$7,500,000. Il démontra que certaines grosses usines aux Etats-Unis économisaient de 20 à 30 pour 100 sur leurs comptes de houille.

"Parlant de la mise en briques des lignites de l'ouest du Canada, et de la construction d'une usine expérimentale pour laquelle on avait voté la somme de \$400,000, il dit qu'à sa connaissance, on n'avait pas encore commencé à construire cette usine.

"Au sujet de la rareté du combustible, M. White fit remarquer que le Canada devrait essayer de développer sagement nos grands pouvoirs hydrauliques parti-

DES PASSEPORTS POUR VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS

Les personnes venant du Canada et passant par les États-Unis pour se rendre à une autre destination doivent avoir des passeports.

Certains soldats sont exemptés.

Le ministère des Affaires Étrangères a reçu de l'ambassade de Sa Majesté à Washington des renseignements établissant qu'un grand nombre de Canadiens qui ont quitté le Canada sans passeports ont beaucoup de difficultés à obtenir les passeports que les règlements des États-Unis exigent des personnes qui voyagent du Canada à une autre destination, en passant par les États-Unis.

Il faudrait, d'une manière générale, faire savoir à tout le monde que bien que les passeports ne soient pas nécessaires pour les personnes qui partent du Canada pour se rendre seulement aux États-Unis, ces passeports doivent être portés par les personnes qui désirent traverser les États-Unis pour se rendre à une autre destination, et doivent, par conséquent, être obtenus par ces personnes du ministère des Affaires Étrangères à Ottawa, avant le départ du Canada.

On pourra de plus prendre note du fait que les sujets britanniques licenciés des troupes expéditionnaires canadiennes qui retournent dans leurs foyers aux États-Unis, seront admis sans passeports sur production de leurs certificats de licenciement émis par les autorités militaires canadiennes.

LES POSTES DE SECOURS AUX NAUFRAGÉS.

Le rapport du ministère du Service Naval pour la période fiscale finissant le 31 mars 1917 montre qu'il existe trente-sept postes de secours aux naufragés dans le service de secours canadien. Vingt-quatre sont situés sur l'Atlantique, trois sur le Pacifique et dix sur les Grands lacs. Cinq de ces postes ont des équipages permanents toute l'année, six ont des équipages permanents pendant la saison de navigation et les autres ont des équipages volontaires qui sont exercés deux fois par mois et appelés si un sinistre se produit. Ces stations de sauvetage ne sont pas outillées pour sauver les navires ou les cargaisons, mais, ajoute le rapport, quand les personnes à bord du navire naufragé ont été secourues et mises à l'abri on peut commencer le sauvetage du navire.

Achetez des timbres d'épargne de guerre!

culièrement les chutes Niagara et le fleuve Saint-Laurent, et utiliser plus efficacement nos lignites bitumineux et semi-bitumineux. En plus on devrait entreprendre une campagne demandant aux gens d'adopter des méthodes de chauffage plus économiques, de remplacer les bouilloires qui ne donnent pas satisfaction et d'autres mesures semblables."

LES FERMES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR ÉTABLISSEMENT

Le comité d'enquête s'en va étudier les perspectives de l'établissement agricole des soldats.

DETAILS A VERIFIER

Sur la recommandation du ministre de l'Intérieur, un comité composé de trois membres de la Commission d'établissement des soldats a été nommé par arrêté en conseil, adopté le 20 février, dans le but de visiter les différentes régions de la Colombie-Britannique, de s'enquérir des conditions de la culture générale et de recueillir des données en vue de la possibilité, pour la Commission d'établissement des soldats, d'acquérir des terres servant à ses fins. L'arrêté en conseil est ainsi conçu:

Le comité du Conseil privé a mis à l'étude un rapport, en date du 17 février 1919, transmis par le ministre de l'Intérieur, et exposant que la Commission d'établissement des soldats du Canada se propose d'organiser un comité de trois personnes, choisies parmi ses membres, et dont le président sera B. E. Thompson. Ci-suivent les fonctions du comité:

(1) Visiter les diverses régions ou les différents districts de la province de la Colombie-Britannique, dans lesquels on prévoit l'établissement de soldats sous le régime de la loi concernant l'établissement des soldats.

(2) Déterminer, en faisant l'enquête, l'investigation ou l'examen nécessaires; les profits réalisés par les cultivateurs dans lesdites régions ou lesdits districts; les fonctions du comité devant comprendre l'étude des questions, telles que la superficie des fermes particulières pour les différents genres de culture, la période écoulée entre la date d'établissement et la date d'une production profitable possible, l'alimentation d'eau, soit par la chute de pluie ou des méthodes d'irrigation, le placement de capital dans l'équipement nécessaire à l'exercice des différents genres de culture, les conditions du marché influant sur toutes les sortes de produits agricoles, ainsi que toutes les autres questions concernant la possibilité de culture et la jouissance de conditions sociales, à la satisfaction des gens de la campagne.

(3) Lorsqu'on aura déterminé la possibilité de culture profitable et d'établissement prospère, aux différentes conditions énumérées ci-dessus, constater d'une manière au moins générale la probabilité, pour la Commission d'établissement des soldats, d'acquérir des terres fertiles destinées à l'établissement des soldats dans les diverses régions, en faisant les recommandations qui peuvent sembler pratiques et judiciaires à l'égard des différentes questions relatives à l'établissement.

En outre, le ministre représente que, à l'avis de ladite Commission d'établissement des soldats, il est opportun et nécessaire de prendre les moyens pour recevoir les témoignages sous serment, relativement aux questions susmentionnées.

En conséquence, le ministre recommande que ledit B. E. Patterson soit nommé commissaire, conformément à l'article 3 de la loi des enquêtes, chapitre 104 des Statuts révisés du Canada, 1906, pour s'enquérir, en totalité ou en partie, de ces questions mentionnées, avec tous les pouvoirs que peuvent exercer les commissaires nommés sous l'autorité de cette loi, et pour faire rapport à ce comité de ses procédures, ainsi que de tous les témoignages rendus devant lui.

Le comité approuve les recommandations qui précèdent, et il les soumet aux fins d'approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

AMENDE MINIMUM POUR LES INSOUMIS.

[Suite de la page 1.]

accusation quelconque de désertion ou d'absence sans congé à moins que la personne accusée ne soit ainsi détenue par telle autorité compétente;

Il y a donc ainsi autorité adéquate pour le recours aux tribunaux militaires, et cette procédure sera suivie lorsqu'il est nécessaire ou opportun de le faire pour plus de commodité ou pour la bonne administration de la justice;

Et attendu que le ministre considère qu'une certaine discrétion peut néanmoins avec raison être laissée aux tribunaux civils d'imposer des amendes ou peines pécuniaires au lieu de l'emprisonnement lorsque la cour est d'avis qu'il est juste ou opportun de le faire dans les circonstances, et que les condamnations antérieures où la punition a été imposée par voie d'amende ou de peine pécuniaire plutôt que par emprisonnement doivent être validées, subordonnement aux prescriptions des présents règlements,—

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par la loi des mesures de guerre de 1914, ou qui existent autrement à cet effet, d'établir les règlements suivants, qui sont par les présentes faits et établis en conséquence:

Règlements.

1. Lorsque sous l'empire des règlements approuvés par un arrêté en conseil du 9 novembre 1917 (C.P. 3168), ou de règlements quelconques les modifiant, la peine par emprisonnement seulement, avec ou sans travaux forcés, est prescrite pour le délit de désertion ou d'absence sans congé du corps expéditionnaire canadien, la peine peut être une amende n'excedant pas \$5,000 et d'au moins \$250, ou l'emprisonnement comme susdit, à la discrétion de la cour; et si une amende est ainsi imposée la sentence prescrira qu'à défaut de paiement de l'amende la personne condamnée sera emprisonnée, avec ou sans travaux forcés, selon le cas, jusqu'à ce que l'amende soit payée; toutefois, cet emprisonnement ne sera pas pour une période excédant celle qui aurait pu être imposée pour le délit, et la personne condamnée ne sera pas passible et d'amende et d'emprisonnement ni obligée de payer une amende et de subir l'emprisonnement.

2. Nulle condamnation pour un délit quelconque décrit dans le règlement précédent ne sera invalide ou inadmissible, ou sujette à révision sur appel, mandat d'évocation (*certiorari*) ou autrement simplement parce que la peine prononcée ou imposée était une amende ou peine pécuniaire d'un montant n'excedant pas \$5,000 et d'au moins \$250 si la personne trouvée coupable est condamnée à être emprisonnée à défaut de paiement de l'amende pour une période n'excedant pas la période maximum d'emprisonnement que la loi autorise à imposer pour ledit délit.

3. Rien dans les règlements qui précèdent ne sera censé valider ou affecter une condamnation quelconque dans la prononciation de laquelle la juridiction de la cour ou du magistrat était déficiente du fait que la couronne n'était pas représentée dans la poursuite ou du fait que le consentement requis du procureur général n'avait pas été donné ainsi que prescrit par la loi, ou autrement que spécifiquement prescrit dans le règlement qui précède.

4. Les présents règlements s'appliqueront aux délits antérieurement commis et aux causes pendantes aussi bien qu'aux délits futurs.

La Commission canadienne de commerce a reçu un câblagramme expliquant les renseignements donnés au sujet des règlements anglais touchant l'entrée des effets personnels et bagages en Grande-Bretagne. Quant elles sont comprises dans le bagage "bona fide" même les marchandises prohibées peuvent être passées sans licence mais des ordres spéciaux existent au sujet du tabac, du thé et des spiritueux. Les échantillons de commerce sont admis sans licence.

RESTRICTION DES IMPORTATIONS EN GRANDE-BRETAGNE

TROIS LISTES PRÉPARÉES PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU COMMERCE

Plusieurs changements se sont produits depuis que la première liste a été publiée. Articles qui peuvent être importés avec un permis.

La Commission canadienne de commerce a préparé d'après les derniers renseignements qu'il a été possible d'obtenir trois listes des articles qui peuvent être importés en Grande-Bretagne, excepté sans licence. Les exportateurs ont jusqu'ici rencontré beaucoup de difficultés à trouver un guide convenablement classifié. Une liste, complétée au 24 janvier 1918, a été publiée, mais depuis cette date bien des changements ont été faits selon les circonstances. Des additions et des ratures ont été faites et, dans certains cas, des articles qui avaient été rayés de la liste y ont été inscrits de nouveau. Dans la compilation que l'on trouvera plus bas, la liste "A" comprend la liste que l'on ne peut importer en Grande-Bretagne que sous licence; la liste "B" comprend ceux qui tombent sous le coup d'une licence générale qui sera en force jusqu'au 1er juillet, et la liste "C" comprend les articles pour lesquels une licence générale est accordée pour une période indéfinie. Des proclamations royales modifiant ces restrictions peuvent être émises en n'importe quel temps, mais tous ces changements, s'il s'en produit, seront annoncés en temps opportun par la Commission canadienne du commerce.

De plus amples renseignements sur des points spécifiques peuvent être obtenus de la Commission canadienne du commerce, Ottawa, par ceux qui se proposent d'exporter certaines lignes de marchandises. Mais il ne faut pas oublier que les consignataires, en Angleterre, doivent se procurer un permis, lorsqu'il en faut un, en s'adressant au "Controller, Department of Import Restrictions, 22 Carlisle Place, London, S.W.I."

"A"

Meules à aiguiser.
Eaux gazeuses, de table et minérales.
Aluminium, produits ouvrés.
Aluminium, poudre.
Animaux, sauvages.
Antimoine, minéral; antimoine, cru et régule; et sulfure d'antimoine.
Antimoine, articles d'.
Habits, non imperméables.
Articles d'art.
Vendeuses automatiques pour la distribution de certains articles.
Bacon.
Paniers et matériel à paniers autre que le bambou.
Paniers et matériel de bambou.
Bains métalliques.
Bière.
Lien ou ficelle à lier.
Oiseaux, autres que les volailles et le gibier.
Vessies, enveloppes et boyaux à saucisse.
Bons, obligations, actions, ou certificats d'actions, certificats provisoires et autres documents de titre concernant les actions, les parts ou autres garanties; à l'exception des bons à maturité rachetables dans le Royaume-Uni et des coupons échéant rachetables dans le Royaume-Uni.
Os, corne, ivoire et celluloid, produits.
Bottes et chaussures en cuir et matériaux servant à leur fabrication.
Bottes, chaussures et pantoufles de tout matériel, non déjà prohibées.

Brandy.
Baguettes et fils de laiton.
Bristlings, harengs, esprots, mousses, en boîtes, à l'huile à la tomate ou autres préparations.
Balais et brosses.
Bulbes, racines de leurs, plantes, arbres et boutures.
Beurre.
Cannes, de toute description, manufacturées ou non et non autrement prohibées.
Carbone pour lampes à arc.
Carbone pour projecteurs électriques.
Carpettes et tapis de toute description non autrement prohibés.
Balayuses de tapis.
Cartouches de toutes sortes et leurs parties.
Cassia lignea.
Caissiers automatiques.
Ciment.
Fromage.
Porcelaine, faïence et poterie.
Horloges et leurs parties.
Cloisonnage.
Cacao, préparations de.
Café.
Cacao, brut.
Bonneterie de coton, dentelle de coton et produits.
Fil de coton, articles de coton en pièces et articles manufacturés de coton toutes sortes excepté la bonneterie et la dentelle.
Crabes, crevettes, crangons et huîtres en boîte.
Bric-à-brac.
Coutellerie.
Bicyclettes, autres que motocyclettes.
Monnaies, étrangères autres que les monnaies d'or et d'argent.
Cocaïne et opium.
Diatomite, ou terre infusoire.
Diamants, non sertis.
Moteurs électriques, jusqu'à une demi force.
Moteurs électriques de plus de une demi force.
Chambres sèches électriques et leurs carbones.
Lampes à main électriques et torches.
Electromètres.
Electrotypes.
Broderie et travaux à l'aiguille.
Nouveautés, désignées comme articles de Paris.
Acides gras.
Plumes, d'ornement et autres.
Graine de lin textile pour semence.
Extincteurs chimiques.
Fleurs artificielles.
Fleurs, fraîches.
Fruits en boîte, en flacon, séchés et en confitures (excepté les groseilles).
Fruits, nature de toutes descriptions (excepté les citrons et les oranges amères) et les amendes et les noix employés comme fruits.
Fusées, leurs parties et leurs constituants.
Meubles, articles de menuiserie manufacturés et autres articles de bois manufacturés.
Verre, à carreaux et à montres, plateaux et articles de table.
Verre, autres produits.
Gants.
Or, manufacturé ou non manufacturé, y compris la monnaie d'or et les articles consistant en partie d'or ou contenant de l'or excepté l'or destiné à être délivré et vendu à la banque d'Angleterre.
Gomme-copal.
Gomme-Kauri.
Fusils, carabines et rifles de toutes sortes.
Jambons.
Quinquillerie et tuyauterie.
Chapeaux et coiffures.
Peaux, vertes et séchées.
Houblon.
Cornes et sabots.

Glace.
Manteaux de cheminée à gaz.
Ivoire, végétal.
Bijoux de toutes descriptions.
Jute, crue.
Pétrole (y compris l'essence blanche), huile à gaz, huile combustible et les produits d'où l'on peut obtenir les articles précédents par la distillation.
Laque.
Saindoux.
Tondeuses de pelouse.
Cuir, préparé et non préparé.
Cuir, articles en cuir, autres que les courroies, les bottes et chaussures et les gants.
Fils de toile et produits.
Homards, en conserves.
Machines, pour fermes et laiteries.
Machines—outils et machines mus par pouvoir et servant à couper, estamper ou travailler le métal, y compris tours, machines à polir, à percer et à tourner, machines à forer, presses à pouvoir, machines à raboter, à poinçonner et tondeuses mécaniques, machines à vis, à engrenage, à forage et à mortaiser.
Machines mues par pouvoir et servant à couper, travailler et tailler le bois, y compris les scies mécaniques de toute description, mortaises à menuiserie, tenons, machines à aléser, tours et machines à tourner, à faire boîtes et barils, et leurs accessoires, à racler et à polir, pour charrons, à faire bois à brûler et faisceaux, à fibre et pâte de bois, scieries mécaniques et appareils à braser.
Magnètes.
Allumettes.
Rubans à mesurer et règles de toutes descriptions, y compris les verniers.
Nattes et matériaux pour.
Alcool méthylique.
Micromètres.
Mélasses et résidus de sucre et tous autres sucres et extraits de sucres qui ne peuvent pas être complètement éprouvés au polariscope, et sur lesquels des droits de douanes ne sont pas perçus sous un autre chef.
Vadrouilles.
Mousse à litière.
Automobiles, châssis, motocyclettes et parties et accessoires d'automobiles et de motocyclettes (autres que les pneus).
Essence à moteur (y compris l'essence à avions).
Harmonicas de bouche.
Instruments de musique (y compris grammophones et pianolas et autres instruments semblables) leurs accessoires, leurs parties composantes et disques.
Toile cirée.
Oleo-stéarine et suif.
Huile d'olive.
Oignons.
Couleurs et pigments pour peintres.
Papier, matériaux pour la fabrication du papier (pâte de bois comprise ainsi que le sparte et les chiffons de toile et de coton).
Papier et carton (y compris le carton épais et le carton de pâte, le carton et les articles manufacturés de papier et de carton (excepté les gravures, eaux-fortes, photographies, images, cartes postales illustrées, cartes postales brodées de soie,—pour lesquelles un permis doit être chez The Controller Board of Trade, Department of Imports Restrictions, 22 Carlisle Place, London, S.W.I.), livres imprimés et autres matières imprimées y compris les affiches imprimées, les publications quotidiennes, hebdomadaires et autres par simples copies et par la poste.
Plumes, porte-plumes, crayons et autres articles de papeterie dont l'importation n'est pas déjà prohibée.
Parfumerie et préparations pour la toilette.
Photographie, appareils.
Portraits, images, imprimés, gravures et cartes.
Piment.
Pleits de toutes descriptions.
Articles plaqués et dorés.
Cailles, vivantes.
Rotin et jonc de Malacca.
Prussiate de potasse rouge.
Revolvers et pistolets.
Caoutchouc, produits ouvrés.
Rhum.

Saumon, en conserves.
Sel.
Machines à coudre.
Soie et soie artificielle, produits ouvrés, à l'exclusion du fil.
Argent, produits ouvrés, autres que les montres et les boîtiers.
Peaux et fourrures, produits ouvrés.
Règles à calculs pour ingénieurs et dessinateurs.
Savons.
Pois chinois (Soya beans).
Lunettes et verres, complets.
Spiritueux et eaux fortes, excepté le brandy et le rhum.
Stéréoscopes.
Pierres et ardoises.
Enveloppes de paille pour bouteilles.
Pleits de paille.
Sucre, articles et préparations contenant du sucre, employés comme aliments (à l'exception du lait condensé).
Canne à sucre.
Sucre.
Tannin, extraits suivants: châtaignier, pruche, manglier, chêne et quebraco.
Thé.
Instruments à marquer le temps, de toutes sortes, leurs mouvements et leurs parties composantes.
Tabac, manufacturé et non manufacturé (cigares et cigarettes compris).
Tomates.
Jouets, jeux et cartes à jouer.
Tours à pédales, de 3 pouces de centre et plus.
Machines à écrire.
Machines à nettoyer par le vide.
Légumes, en boîte, en bouteille, séchés, en conserves marinées.
Légumes en saumure.
Vernis.
Montres et leurs parties.
Machines à peser, balances de toute description non autrement prohibées.
Vin.
Fleur de bois.
Bois, les suivants: bois durs, bois à meubles et à placage; produits ouvrés du bois, excepté les articles laqués; tous les autres bois.
Laines et lainages de toutes sortes, excepté le filé.
Tordeuses et calandres.

"B"

Les articles de commodité suivants seront admis dans le Royaume-Uni sous licence générale jusqu'au 1er juillet 1919:
Eaux minérales gazeuses et eaux de table, non sucrées.
Amandes.
Pommes.
Œuvres d'art.
Bananes.
Vessies.
Enveloppes et pelures à saucisse.
Cacao, brut.
Café.
Fruits de toute source, en boîtes, en bouteilles ou en conserves.
Peaux de chevreau et de mouton, tannées.
Gomme copal.
Gomme Kauri.
Peaux, vertes et séchées.
Cornes et sabots.
Ivoire, végétal.
Marbre.
Noix.
Oignons.
Piment (poivre).
Rhum.
Peaux de mouton et d'agneau, préparées.
Canne à sucre.
Bois de charpente (fardages employés temporairement sur les navires et non chargés sur les notes d'expédition).
Tabac, manufacturé et non manufacturé, cigares et cigarettes compris.
Fleur de bois et cassia lignea.

"C"

La liste suivante comprend les articles sous restriction qui sont maintenant sous licence indéfiniment:
Gants de peau.
Manteaux de cheminées à gaz.
Oiseaux, vivants.
Balais.
Brosses.
Fleurs, fraîches.
Peaux vertes de tous poids et de toutes descriptions.

LES SOLDATS DE RETOUR AURONT MEILLEURE PAIE

L'échelle des allocations à ceux qui suivent des cours d'instruction est la plus élevée.

NOUVELLE ÉCHELLE FIXÉE.

On vient d'adopter un arrêté en conseil qui modifie certains règlements concernant le ministère du Rétablissement civil des soldats, accordant de nouvelles facilités aux soldats de retour ainsi qu'une augmentation de solde vocationnelle et d'allocations tant qu'ils suivent leurs cours d'instruction civile. Cette augmentation varie de 20 pour 100 dans le cas des célibataires et de 18 à 40 pour 100 pour les hommes mariés. Les allocations pour les célibataires sont maintenant de \$60 au lieu de \$50 par mois qu'elles étaient antérieurement, tandis que les hommes mariés recevront \$85 au lieu de \$75 s'ils n'ont pas d'enfants, plus une augmentation graduelle allant jusqu'à \$110 au lieu de \$89 par mois dans le cas d'un couple ayant trois enfants. Les allocations pour un homme ayant des dépendants autres qu'une femme et des enfants ont été augmentées en proportion.

L'échelle des allocations pour les hommes suivant un cours d'instruction au Canada est aujourd'hui plus élevée que dans aucun des autres pays alliés, les allocations aux Etats-Unis, qui viennent en second, étant de \$65 par mois pour un célibataire et de \$75 pour un homme marié sans enfants.

En Australie, l'allocation pour un célibataire est de deux guinées par semaine ou, disons, \$43.75 par mois, tandis que pour l'homme marié sans enfants elle est de £2 12s. 6d. par semaine ou \$55 par mois, en chiffres ronds.

ALLOCATIONS COMPARÉES.

Ci-suit une comparaison détaillée des allocations canadiennes avec celles payées aux Etats-Unis, en Australie et en Angleterre:

Célibataire: Canada, \$60; Grande-Bretagne, \$28.66; Etats-Unis, \$65; Australie, \$43.80; Nouvelle-Zélande, \$62.57.
Homme marié et femme: Canada, \$85; Grande-Bretagne, \$35.49; Etats-Unis, \$75; Australie, \$54.21.

Homme marié, femme et un enfant: Canada, \$95; Grande-Bretagne, \$43.26; Etats-Unis, \$80; Australie, \$57.28.

Homme marié, femme et deux enfants: Canada, 103; Grande-Bretagne, \$48.48; Etats-Unis, \$97.50; Australie, \$61.50.

Homme marié, femme et trois enfants: Canada, \$110; Grande-Bretagne, \$52.33; Etats-Unis, \$112.50.

Homme marié, femme et quatre enfants: Canada, \$116; Grande-Bretagne, \$57.18; Etats-Unis, \$117.50.

Homme marié, femme et cinq enfants: Canada, \$122; Grande-Bretagne, \$61.53; Etats-Unis, \$122.50.

Homme marié, femme et six enfants: Canada, \$128; Grande-Bretagne, \$65.88; Etats-Unis, \$125.

On peut résumer comme suit les principaux points de l'arrêté en conseil:—

1. Le gouvernement canadien augmente ses allocations, si le cours d'instruction à suivre force un homme à vivre éloigné de ses dépendants et que ceux-ci aient droit à une pleine allocation.

2. Le gouvernement canadien paie des allocations par rapport aux enfants d'un homme marié au delà du nombre de six et au taux de \$6 par enfant par mois pour tout tel enfant. Un homme ayant femme et sept enfants recevrait donc une allocation mensuelle de \$134 et celui ayant femme et huit enfants recevrait \$140 par mois.

3. Le gouvernement des Etats-Unis ne paie pas d'allocation additionnelle à

RESTRICTIONS ANGLAISES MAINTENANT ENLEVÉES

Les marchandises provenant de l'Empire britannique peuvent entrer en Grande-Bretagne. — Décision importante pour les expéditeurs canadiens.

Un câblogramme envoyé à la Commission canadienne du commerce à Ottawa confirme la nouvelle publiée que le Board of Trade britannique (ministère du Commerce) annonce la levée définitive de toutes les restrictions sur les importations en Grande-Bretagne venant de l'empire britannique.

La mission canadienne à Londres déclare en plus, ce qui est très important, que seules les marchandises provenant de l'empire britannique seront exemptées par les règlements du Board of Trade des restrictions sévères imposées sur le commerce maritime en temps de guerre. "Les manufacturiers et les producteurs canadiens", ajoute la dépêche, "devront comprendre qu'il est très important que les marchandises d'origine étrangère n'entrent pas en Angleterre par voie du Canada."

Le câblogramme dit ensuite, "on ouvre les marchés ici en ce moment et les fabricants canadiens auront une belle occasion, car les approvisionnements sont très peu considérables. Comme il s'agit d'affaires qui n'exigent pas d'avance de fonds de la part du gouvernement, c'est aux hommes d'affaires canadiens de faire les efforts nécessaires pour s'assurer ces commandes. Pour nous il s'agit de trouver les marchés."

Les expéditions par voie d'eau se font aussi plus facilement maintenant, ainsi nous pouvons espérer qu'il se fera sous peu beaucoup d'affaires. Une communication antérieure reçue à la Commission canadienne du commerce venant de Londres disait qu'il y avait actuellement plus de 200 représentants d'exportateurs canadiens en Grande-Bretagne, ce qui démontre l'ardeur et l'esprit de commerce de nos maisons canadiennes.

En réponse à une question posée à la Chambre des Communes anglaises, le 7

un homme marié pour des enfants en sus du nombre de six.

4. Le gouvernement australien ne paie pas d'allocation additionnelle à un homme marié pour des enfants en sus du nombre de deux.

5. Les allocations ci-dessus mentionnées comme étant payées par le gouvernement britannique sont le montant minimum que paie ce pays. Les allocations britanniques sont graduées et payables d'après le rang du titulaire à la date de son congé de l'armée ou d'autre corps.

6. L'allocation de \$62.57 payée par le gouvernement néo-zélandais est la seule payée et elle est payable également à un célibataire, à un homme marié ou à un veuf sans enfants.

7. Le gouvernement canadien paie des allocations pour les enfants dépendant d'un veuf et le ou les parents et les frères ou sœurs dépendant d'un célibataire.

Les règlements stipulant que les hommes qui se marient pendant qu'ils suivent un cours d'instruction doivent être considérés comme célibataires, en tant que la solde et les allocations sont concernées, ont été annulés. A l'avenir, tout homme qui se marie durant son cours d'instruction civile recevra les mêmes allocations qu'on paie à un homme marié.

mars, le secrétaire du Board of Trade disait:

"Le gouvernement a décidé qu'on n'imposerait plus de restrictions et qu'on ne maintiendrait plus en vigueur aucune restriction sur les marchandises provenant de l'empire sans le consentement du cabinet qui ne sera pas donné à moins que des circonstances imprévues ne surviennent. Arrêtez. Il n'est pas possible en ce moment d'enlever toutes les restrictions sur les importations faites en pays étrangers parce que le taux de l'échange ne le permet pas, mais on admettra sans restriction toutes les importations de matières premières."

VALEUR MOYENNE, PAR ACRE, DES TERRES EN CULTURE

L'augmentation était de \$38 en 1914 et elle est maintenant de \$46 par acre, d'après le bulletin publié par le bureau des statistiques.

Augmentation de la valeur des bestiaux.

Le bureau fédéral des statistiques vient de publier son rapport annuel sur la valeur moyenne des fermes pour l'année 1918; ce rapport contient (1) le chiffre approximatif des valeurs des terres en culture; (2) des salaires payés pour la main-d'œuvre sur les terres, et (3) la valeur des animaux sur les terres et la valeur de la laine. Ces chiffres ont été compilés à l'aide des rapports d'un grand nombre de correspondants qui ont envoyé des données sur les récoltes de tout le Canada.

VALEURS DES TERRES EN CULTURE.

D'après les rapports reçus, la valeur moyenne des terres en culture pour le Dominion, y compris les terres améliorées et non améliorées, de même que les maisons d'habitation, les granges, les écuries et les autres bâtiments des fermes, est de \$46 par acre, contre \$44 en 1917, \$41 en 1916, \$40 en 1915, et \$38 en 1914. Pour les provinces, la valeur la plus élevée est celle de la Colombie-Britannique, \$149, ce chiffre étant exactement le même qu'en 1917. La valeur plus élevée par acre de terre dans cette province est due à la culture des fruits. Les provinces de Québec et d'Ontario ont les mêmes valeurs par acre de terre, \$57, la moyenne pour l'année 1917, cependant, était de \$55 pour la province de Québec, tandis que dans la province d'Ontario elle était de \$55. Dans l'île du Prince-Edouard, la valeur était de \$4, comme en 1917; dans la Nouvelle-Ecosse, elle est de \$36, contre \$34; dans le Nouveau-Brunswick, de \$35 contre \$29; dans le Manitoba, de \$32 contre \$31; dans la Saskatchewan de \$29 contre \$26 et dans l'Alberta, de \$28 contre \$27.

SALAIRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR LES FERMES.

La moyenne des salaires payés pour la main-d'œuvre sur les fermes, en 1918, accuse une augmentation sensible si on la compare à celle de l'année précédente, et elle est encore la plus forte moyenne de salaire payée jusqu'ici. Pour tout le Canada, la moyenne de salaires payés pour la main-d'œuvre durant les mois d'été, y compris la pension, est, pour les hommes, de \$70 contre \$64 en 1917, et pour les femmes de \$38 contre \$34.

LES PERTES DUES AUX INCENDIES AUGMENTENT

Dans un discours prononcé à la réunion annuelle de la Commission de conservation, les 18 et 19 février, M. James White, F.R.S.C., M.E.I.C., a démontré comment les pertes causées par le feu au Canada vont en augmentant.

Valeur totale des propriétés détruites par le feu au Canada:

1915	\$19,022,000
1916	25,160,000
1917	24,800,000
1918	33,623,000

Pour toute l'année, y compris la pension, la moyenne des salaires a été, pour les hommes, de \$617 et pour les femmes de \$416, contre \$611 et \$364 respectivement en 1917. La valeur moyenne de la pension par mois, est de \$21 pour les hommes et de \$17 pour les femmes, contre \$19 et \$15 en 1917. En établissant une comparaison entre les valeurs moyennes par provinces, les valeurs moyennes ont été, par mois, pour les hommes et les femmes, respectivement, durant la saison d'été, y compris la pension, en 1918, par ordre de valeur, comme suit: Colombie-Britannique, \$89 et \$57; Alberta, \$86 et \$50; Saskatchewan, \$86 et \$49; Manitoba, \$78 et \$45; Nouveau-Brunswick, \$69 et \$31; Québec, \$65 et \$33; Ontario, \$62 et \$35; Nouvelle-Ecosse, \$60 et \$30; île du Prince-Edouard, \$46 et \$25.

VALEUR DES ANIMAUX SUR LES FERMES.

La valeur des chevaux marque une légère différence lorsqu'on la compare à la valeur de 1917; mais la valeur de toutes les bêtes à cornes a encore subi une augmentation. Les prix des moutons sont aussi plus élevés, mais les prix des porcs ont quelque peu diminué. Pour tout le Dominion, le prix des chevaux de moins d'un an a été en moyenne de \$56 contre \$57 en 1917, pour les chevaux d'un an et de moins de trois ans, la moyenne a été de \$112 contre \$116, et pour les chevaux de trois ans et plus, la valeur a été de \$162 contre \$167. Le prix des vaches laitières est de \$87 contre \$84, les animaux de moins d'un an, \$25 contre \$24; les animaux d'un an et de moins de trois ans, de \$57 contre \$52, et les animaux de trois ans et plus de \$88 contre \$77. La moyenne du prix des moutons a été de \$16 contre \$15, et le prix du porc par 100 livres, poids vif, a été de \$16 contre \$17. La valeur moyenne de la laine, par livre, est de 0.62 pour la laine non lavée, contre 0.59, et de 0.80 pour la laine lavée contre 0.75. On avait demandé aux correspondants de mentionner dans leurs rapports, avec la plus grande exactitude possible, la valeur moyenne par tête de chaque espèce d'animaux de ferme, et les valeurs moyennes compilées à l'aide de ces rapports ont servi à faire un calcul des valeurs totales d'après le nombre des animaux sur les fermes, au mois de juin dernier. Les valeurs totales pour le Dominion sont les suivantes, les valeurs totales pour l'année 1918 sont données entre parenthèses afin qu'on puisse établir la comparaison:

Chevaux, \$459,155,000 (\$429,123,000); vaches laitières, \$307,244,000 (\$274,081,000); autres animaux, \$398,814,000 (\$270,595,000); total des animaux, \$706,058,000 (\$544,676,000); moutons, \$48,802,000 (\$35,576,000); porcs, \$112,751,000 (\$92,886,000). La valeur totale des animaux sur les fermes en Canada pour l'année 1918 est donc, approximativement, de \$1,326,766,000, contre \$1,102,261,000 en 1917. On devra remarquer, cependant, que la comparaison avec 1917 est faite par le changement des méthodes de recueillir les statistiques agricoles, méthodes qui ont été mises en pratique l'année dernière, l'augmentation en nombre étant probablement plus considérable que celle due à la reproduction réelle.

Le timbre d'épargne de guerre rend l'épargne facile.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an. \$2.00
Six mois. 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

SITUATION DANS LE SERVICE CIVIL

Un éditeur de vues animées pour le bureau de publicité du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

Un éditeur de vues animées.—Traitement \$2,400.

1. Un éditeur de vues animées dans la division de l'exhibition et de la publicité du ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$2,400 par année, grade C de la première division. Le travail consistera dans la publication de toutes les vues animées industrielles et panoramiques du Canada et exigera une connaissance générale du Canada au point de vue industriel et panoramique. Cette position a déjà été annoncée le 5 septembre 1918, et est maintenant annoncée de nouveau.

Un aide-comptable.—Traitement \$1,800.

2. Un aide-comptable au ministère du Travail, au traitement de \$1,800 par année, grade D de la première division. Les aspirants doivent avoir eu au moins huit années de pratique en tenue de livres et en comptabilité et doivent être capables de diriger un personnel. Ils doivent posséder une connaissance de la loi commerciale et être capables de s'occuper de la correspondance se rapportant aux comptes. Ils doivent être de bons dactylographes connaissant les systèmes de cartes et l'inscription à la machine. Ils doivent posséder une connaissance des relations entre le ministère du Travail, les unions ouvrières et les bureaux de placement.

Un aide-rédacteur, ministère de l'Agriculture.—Traitement \$1,800.

3. Un aide-rédacteur pour la division de publicité, ministère de l'Agriculture, au traitement initial de \$1,800 par année, grade D de la première division. Les aspirants doivent avoir acquis, par expé-

Sommaire du commerce du Canada.

	Douze mois finissant en janvier.		
	1917.	1918.	1919.
Importations pour consommation—			
Marchandises exemptes de droits de douane	\$ 434,524,752	\$ 552,038,593	\$ 519,818,582
Marchandises sujettes aux droits de douane	354,188,258	441,387,463	400,220,361
Total des importations, marchandises...	788,654,121	993,426,056	920,058,883
Droits perçus...	141,802,213	164,821,352	156,826,758
Exportations canadiennes—			
La mine...	83,462,893	76,082,491	79,650,972
Les pêcheries...	24,696,944	28,920,640	84,129,743
La forêt...	55,076,911	51,695,847	66,857,999
Produits animaux...	119,451,687	174,734,202	181,391,749
Produits agricoles...	371,753,651	535,139,629	326,974,133
Objets manufacturés...	444,275,942	673,000,735	555,725,934
Divers...	7,763,450	4,869,346	5,119,826
Total des exportations, marchandises...	1,107,081,478	1,544,450,880	1,249,850,347
Importations, par pays—			
Royaume-Uni...	105,084,715	87,386,221	73,882,683
Australie...	754,708	2,331,893	4,966,943
Indes orientales anglaises...	6,360,775	14,131,529	16,843,415
Guyane anglaise...	5,180,185	8,362,299	5,707,719
Afrique méridionale anglaise...	289,496	554,652	1,318,194
Antilles anglaises...	13,699,375	11,024,092	8,911,982
Hong-Kong...	1,390,220	1,809,427	2,248,744
Terre-Neuve...	2,111,832	2,721,333	2,366,942
Nouvelle-Zélande...	2,859,387	3,338,307	7,758,214
Autres parties de l'Empire britannique...	1,683,473	1,676,286	1,207,278
République Argentine...	2,338,078	1,469,932	1,636,582
Brésil...	1,019,423	979,493	1,165,207
Chine...	1,089,220	1,276,178	1,953,899
Cuba...	582,672	1,038,381	2,528,246
France...	6,485,630	5,580,167	3,607,295
Italie...	1,210,741	807,287	619,579
Japon...	7,720,064	11,611,385	13,213,215
Hollande...	1,249,828	1,048,486	562,854
Etats-Unis...	612,598,052	818,498,937	750,060,921
Autres pays...	16,946,293	17,760,228	18,478,271
Exportations, par pays—			
Royaume-Uni...	716,317,869	865,484,516	592,470,607
Australie...	7,314,583	8,358,283	11,459,918
Indes orientales anglaises...	1,355,483	3,974,113	3,010,280
Guyane anglaise...	1,725,641	1,987,092	2,381,357
Afrique méridionale anglaise...	4,206,153	5,608,239	9,140,200
Antilles...	5,180,924	6,231,499	9,324,460
Hong-Kong...	611,441	1,028,495	987,836
Terre-Neuve...	6,649,735	9,537,243	11,112,528
Nouvelle-Zélande...	3,419,286	4,071,279	4,649,527
Autres parties de l'Empire britannique...	4,005,276	1,517,146	2,601,636
République Argentine...	1,703,502	1,388,928	2,787,845
Brésil...	829,828	1,085,434	3,938,833
Chine...	224,932	1,608,023	2,917,267
Cuba...	2,591,843	8,623,107	5,393,736
France...	59,719,232	199,770,567	104,016,852
Italie...	11,602,212	1,968,050	11,647,264
Japon...	1,353,658	4,255,861	10,855,334
Hollande...	1,607,236	2,126,717	993,269
Etats-Unis...	10,981,333	14,692,177	14,774,520
Autres pays étrangers...	367,750,836	406,134,111	445,387,307

rience, une connaissance de l'agriculture au Canada. Ils doivent être gradués d'un collège d'agriculture autorisé et avoir eu au moins une année d'expérience comme journaliste, de préférence à l'emploi d'un journal d'agriculture.

Un aide (homme) au bureau des statistiques.—Traitement \$1,700.

4. Un aide (homme) pour entreprendre un travail d'éditeur, surtout concernant l'annuaire du Canada (Canadian Year Book), au bureau des statistiques, ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$1,700 par année. Les aspirants doivent être gradués d'une université et il est préférable qu'ils possèdent de l'entraînement en économie politique et de l'expérience comme rédacteur. La nomination sera à titre temporaire mais la position peut plus tard devenir permanente.

Un aide-chimiste.—Traitement \$1,600.

5. Un aide-chimiste pour la division des mines au département des Mines, au traitement initial de \$1,600 par année. Les aspirants doivent être gradués en science appliquée d'une université reconnue et doivent s'être spécialisés en chimie. Ils doivent avoir travaillé au moins pendant deux ans après l'obtention de leur degré, dans des laboratoires à minerais, à métaux ou dans des laboratoires attachés à une usine, ou avoir suivi un cours de gradué équivalent à ce travail. Ils doivent être capables de faire les travaux généraux de laboratoire et surtout l'analyse chimique des roches, des minerais, des métaux, des allages, des matériaux de construction,

et doivent pouvoir faire les essais aux fourneaux. Ils doivent posséder une connaissance pratique des minéraux canadiens ordinaires et doivent être habiles à les reconnaître.

Un agent des sauvages, Saskatchewan.—Traitement \$1,200.

6. Un agent des sauvages pour l'agence Pelly, à Kamsack, Saskatchewan, ministère des Affaires des sauvages, au traitement de \$1,200 par année. Les aspirants doivent être des hommes mariés habiles dans les affaires et doivent posséder une connaissance pratique du travail de bureau et de la tenue des livres, en plus de la culture et de l'élevage des bestiaux. Le titulaire devra agir en qualité de magistrat relativement à l'interprétation de la loi des sauvages. Les aspirants doivent être des résidents de la Saskatchewan.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission pas plus tard que le 1er avril. On peut obtenir les formules de demandes du secrétaire de la Commission du service civil à Ottawa.

Emballage du saumon de la C.-B.

Dans l'année 1918, l'emballage du saumon de la Colombie-Britannique s'est élevé à 1,618,157 caisses, le plus fort chiffre jamais atteint. Sur ce total, il y avait 527,745 caisses de "chums", 497,615 caisses de "pinks", et seulement 276,459 caisses de "sockeyes", suivant un rapport adressé au commissaire d'immigration, à Winnipeg.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

Reconnaissance de la grande université catholique pour les sympathies dont elle a été l'objet pendant la guerre.

Le Bureau des informations belges nous communique la lettre suivante du recteur de l'université catholique de Louvain:

Louvain, 12 janvier 1919.

Au lendemain du jour où la défaite des empires centraux a assuré à la Belgique, avec la fin d'une dure oppression de plus de quatre ans, le rétablissement de ses droits et la faculté de faire entendre sa voix si longtemps silencieuse, l'université catholique de Louvain est heureuse de profiter de la liberté de parole qui lui est rendue pour manifester publiquement sa gratitude envers tous ceux qui, dans le monde entier, ont compati à ses douleurs, ont félicité le crime dont elle fut victime, ont spontanément organisé des manifestations, ont provoqué des souscriptions et des largesses en faveur de l'institution si durement frappée par la guerre.

En face des ruines de son incomparable bibliothèque, au milieu de ses enfants réduits à l'inaction par les tracasseries de l'occupant et l'absence de moyens de communication avec l'extérieur, la vieille Alma Mater pouvait se demander avec angoisse ce que l'avenir lui réservait. Dans ses tristesses et dans ses deuils—elle apprenait coup sur coup la disparition de plusieurs de ses maîtres morts en exil de chagrin et de douleur,—elle s'est sentie reconfortée par les marques d'estime, de sympathie, de solidarité scientifique qui lui ont été données de toutes parts et dont lui parvenaient de temps en temps les échos, affaiblis par la lourde atmosphère d'oppression que faisait peser sur le pays l'ennemi brutal.

L'université de Louvain n'ignorait pas sans doute que des sommités scientifiques, des hommes politiques, des artistes, des journalistes, en un mot des hommes d'intelligence et de cœur, s'apitoyant sur les malheurs qui l'avaient frappée, s'occupaient de rassembler des livres et de susciter des générosités, en faveur de la bibliothèque détruite, tandis que d'autres recueillaient, dans les universités, les collèges et les maisons hospitalières, les maîtres et des étudiants dispersés par la tourmente et errant en terre d'exil.

Depuis que la liberté lui est rendue et que ses enfants lui reviennent l'un après l'autre, le cœur rempli de gratitude et la bouche pleine d'éloges pour ces généreux bienfaiteurs de toutes les parties du monde, l'Alma Mater commence seulement à se rendre compte de la grandeur et de l'étendue du mouvement de sympathie universelle que le sac de Louvain fit éclore en sa faveur.

Lorsqu'elle aura pu reprendre le cours normal de son activité, elle cherchera le moyen de donner une expression adéquate à la profonde gratitude qu'elle éprouve à l'endroit de tous ceux qui, de quelque manière que ce fut, apportèrent leur contribution à ce monument de solidarité scientifique et humaine.

En attendant que cette joie leur soit réservée, le recteur et les professeurs de l'université catholique de Louvain se font dès aujourd'hui un devoir de crier leur reconnaissance à tous les bienfaiteurs, zélés et amis des pays alliés et neutres.

L'université n'oubliera jamais que, comme le disait si éloquemment M. Imbart de la Tour à l'inoubliable manifestation du 26 août 1918 au Havre, toute l'élite de l'humanité civilisée s'est concertée "parce qu'un crime fut commis contre l'esprit" et "d'un seul geste, s'est décidée à l'effacer".

P. LADEUZE,
Rect. univ.

Placez l'intérêt des bons de la Victoire en timbres d'épargne de guerre.

Que les timbres d'économie absorbent votre menue monnaie.

POUR EMPÊCHER LA VENTE DE SPIRITUEUX AUX SOLDATS DE RETOUR

Adoption sur la recommandation du ministre de la Milice, de règlements sévères, qui s'appliquent aussi aux autres soldats.

PEINES SÉVÈRES.

L'arrêté en conseil édicté par le gouvernement frappe de peines sévères la vente des spiritueux aux officiers ou hommes en uniforme. L'arrêté énonce que toute personne, autre qu'un officier médical, médecin, ou chirurgien, que cette personne soit autorisée, ou non, à vendre des spiritueux, qui vend des spiritueux à des soldats en uniforme peut être jugée par un conseil de guerre, et si elle est trouvée coupable, elle est passible d'un emprisonnement de pas plus de douze mois, ou d'une amende de \$300, ou des deux peines à la fois.

L'arrêté en conseil, qui a été adopté sur la recommandation du général Mewburn, le ministre de la Milice et de la Défense, attire l'attention sur le fait qu'en présence du grand nombre de troupes qui retournent au Canada, il faut, dans l'intérêt de la discipline et de la valeur militaires, et en vue de la protection des soldats en général, imposer de plus amples restrictions à l'égard de la fourniture de spiritueux aux hommes en uniforme et non en service. L'arrêté énonce qu'on a éprouvé des difficultés considérables par suite de la fourniture de spiritueux aux soldats à bord des convois de troupes en provenance du lieu de débarquement.

Ci-suit in extenso le texte de l'arrêté en conseil, avec les règlements:

Attendu que le ministre de la Milice et de la Défense expose:

Que, dans les différentes provinces du Canada, les dispositions législatives concernant la vente de spiritueux aux soldats en uniforme ne sont pas suffisamment efficaces, surtout à l'égard des civils qui achètent ou fournissent des spiritueux achetés de marchands licenciés et qui délivrent ces spiritueux aux soldats en dehors des magasins sans revendre ces spiritueux;

Que, vu le grand nombre de troupes qui retournent maintenant au Canada, il faut, dans l'intérêt de la discipline et de la valeur militaires et pour la protection des soldats en général, établir de plus amples restrictions concernant la fourniture de spiritueux aux soldats en uniforme et non en service. On a éprouvé de grandes difficultés par suite de la fourniture de spiritueux aux soldats à bord des convois de troupes partant du lieu de débarquement;

Que, par arrêté en conseil du 4 décembre 1916 (C.P. 2989), certains règlements ont été établis qui défendaient de fournir des spiritueux à tout membre des forces de Sa Majesté, dans l'accomplissement de certains services militaires énumérés dans ces règlements.

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi des mesures de guerre, 1914, de décréter, et il est par les présentes décrété que ledit arrêté en conseil du 4 décembre 1916 (C.P. 2989) est révoqué et remplacé par les règlements suivants:

RÈGLEMENTS.

1. Sont expressément défendus la vente, le don ou la délivrance de spiritueux aux officiers et hommes en uniforme, qu'ils soient membres de la F.E.C. ou d'autre manière, et qu'ils soient en service ou en permission, et dans toutes circonstances, sauf dans le cours d'un traitement médical administré par des officiers médicaux du

service de santé en activité de service, ou sous leur direction, dans le cours d'un traitement médical légal ou à l'hôpital par des médecins ou chirurgiens légalement compétents, ou sous leur direction.

2. Toute personne autre que des officiers médicaux et des médecins et chirurgiens, tel que prescrit à l'article précédent, même si elle est autorisée à vendre des spiritueux, qui vend, donne ou délivre des spiritueux aux officiers et hommes en uniforme, en contravention des présents règlements, ou de tous autres règlements à cet égard, est coupable de contravention, en vertu de l'article 40 de la loi militaire, et peut être appréhendé et détenue comme si elle était assujettie à la loi militaire et jugée par un conseil de guerre général ou de district, selon que peuvent l'exiger les circonstances, à l'avis du commandant du district où la contravention a lieu.

3. Est passible, sur conviction par voie sommaire, sous le régime des dispositions de la Partie XV du Code criminel, d'une amende ne dépassant pas \$300, ou d'un emprisonnement de pas plus de douze mois, ou des deux peines à la fois, toute personne coupable d'une contravention à l'un quelconque des présents règlements, que cette personne soit, ou non, passible d'une autre peine.

4. Dans toute poursuite intentée aux termes des présents règlements, il incombe à l'accusé de prouver que la vente, le don ou la délivrance de ces spiritueux à des soldats en uniforme, n'étaient pas en contravention des présents ou de tous autres règlements à cet égard.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

"Loin d'être un blâme pour les soldats", a déclaré le général Mewburn, le ministre de la Milice, "l'arrêté a été rendu à la demande de nombreux soldats pour leur propre protection. L'arrêté en conseil a surtout pour objet de viser les opérations des commerçants illicites.

"J'ai reçu beaucoup de plaintes au sujet de leurs agissements, et ils vont à la rencontre des convois le long du trajet et vendent leurs breuvages empoisonnés, leur esprit-de-vin et leur alcool méthylique. Il en a résulté, plusieurs cas de grave maladie. Des soldats sont parfois entrés dans des buvettes de bas étage, près des dépôts de libération, et se sont mal comportés. Quelques-uns d'entre eux ont été volés."

Fourrage et racinage.

La superficie totale, au Canada, de terrain produisant du fourrage et des racines, tels que pommes de terre, navets, etc., foin et trèfle, alfalfa à fourrage, mais et betteraves à sucre, a été de 9,590,568 acres en 1917, comparée à 8,843,496 acres en 1916, toutes les récoltes contribuant à l'augmentation générale, à l'exception de celle des betteraves, d'après des chiffres compilés par le bureau fédéral des statistiques.

Pesanteur du blé.

D'après les chiffres compilés par le bureau fédéral des statistiques, la pesanteur moyenne du blé d'automne en 1917, par tout le Canada, mesure de minot, a été de 59.37 livres, comparée à 59.52 livres en 1916. Le blé de printemps a pesé 59.48 contre 56.51, et tout le blé, 59.46 contre 57.10 livres.

UNE GRATIFICATION POUR LES SOLDATS DE L'ARMÉE PERMANENTE

La modification des anciens arrêtés en conseil permet aux soldats qui s'enrôlent de nouveau d'obtenir la gratification pour le service d'outre-mer.

TEXTE DU NOUVEL ARRÊTÉ.

Afin que les officiers et les soldats de l'armée canadienne, qui ont fait du service outre-mer, puissent bénéficier de la gratification accordée pour service outre-mer, on a modifié l'arrêté en conseil du 21 décembre. Le nouvel arrêté, daté le 8 février, se lit comme suit:

Attendu que le ministre de la Milice et de la Défense fait rapport qu'en vertu d'un arrêté en conseil, daté le 21 décembre 1918 (C.P. 3165), on accordait une gratification pour service à la guerre à certains membres des armées de terre et de mer du Canada, l'article 7 dudit arrêté en conseil stipulait ce qui suit:

Si un officier, un sous-officier, ou un soldat, avant que lui ou ses dépendants aient reçu une partie quelconque ou le tout de la gratification à laquelle il a droit, en vertu de ces règlements, fait partie ou reçoit un salaire d'un corps naval ou militaire canadien, autre que celui dont il a démissionné ou dont il a été libéré, la gratification ou la partie de celle-ci qui n'aura pas alors été payée ne le sera pas, mais cet officier, ce sous-officier, ou ce soldat et ses dépendants, sur sa retraite ou sa libération subséquente du service, aura droit, si par ailleurs il peut recevoir la gratification, à celle-ci en entier ou à la partie qui n'a pas encore été payée, en se basant soit sur la solde et les allocations qu'il recevait ou sur la solde et les allocations qu'il recevait au moment de la retraite ou de la libération, quelle que soit la plus élevée, et il aura le droit, lorsqu'il s'agira de déterminer le montant de la gratification en tenant compte de la longueur du service, de compter son service dans les deux corps.

Que par arrêté en conseil, daté le 10 janvier 1919 (C.P. 29), on a autorisé la reconstitution de l'armée permanente de la milice active du Canada;

Qu'en vertu des dispositions du C.P. 3165, article 7, les officiers, les sous-officiers et les soldats qui sont libérés du service dans l'armée expéditionnaire canadienne et s'enrôlent dans l'armée permanente, n'ont pas droit à la gratification pour service dans l'armée parce qu'ils reçoivent une solde d'un corps d'armée canadien de terre, autre que celui dont ils se sont retirés ou dont ils ont été libérés;

Qu'il est désirable que l'on prenne les mesures nécessaires pour pouvoir accorder cette gratification aux officiers, sous-officiers et soldats qui pourront devenir membres de l'armée permanente ou de son état-major lors de leur permutation, de leur nomination, ou de leur enrôlement dans l'armée permanente ou dans son état-major tels que reconstitués;

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'ordonner et il ordonne par les présentes que l'arrêté en conseil, du 21 décembre 1918 (C.P. 3165), soit amendé et il est amendé en y ajoutant l'article suivant:

"Aux fins de ces règlements, la nomination à l'état-major permanent ou dans l'armée permanente tels que reconstitués en vertu des arrêtés en conseil C.P. 29, daté le 10 janvier 1919, et C.P. 1569, daté le 22 juin 1918, sera considéré comme la démission, et l'enrôlement dans l'armée permanente telle que reconstituée sera considéré comme la libération. Lorsque la démobilisation sera terminée, on paiera une gratification aux officiers,

LES INDUSTRIES DU BOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Onze distilleries établies au Canada; quatre dans Québec.

Comme l'indique un bulletin intitulé: "Les industries du bois de Québec", publié par la division des forêts du ministère de l'Intérieur, il y a maintenant au Canada, onze établissements de distillation destructive, dont quatre sont situés dans la province de Québec. Ces dernières consomment environ 144 cordes de bois par jour, soit 45,000 cordes (24,930,000 pieds de planche) par an. On estime que la consommation totale pour tout le Canada dépasse 500 cordes par jour.

Les bois utilisés dans la province de Québec pour la distillation du bois sont l'érable, le hêtre et le bouleau, ainsi que d'autres bois durs en petites quantités. La matière première est coupée sous forme de bois de chauffage, et on le fait sécher pendant un an ou plus pour le débarrasser des sucres naturels qu'il contient.

Les produits de ces distilleries sont des gaz, de l'alcool de bois brut, de l'acétate de chaux, des huiles de créosote, du goudron de bois franc et du charbon de bois. Les gaz et le goudron de bois dur sont brûlés sous les cornues; on brûle aussi une partie de l'huile de créosote, et le reste se vend sous forme d'huile. D'après le bulletin, on a découvert récemment une nouvelle utilisation de ces produits; à la suite d'expériences faites par les laboratoires des produits forestiers de la division des forêts, de concert avec le ministère des Mines, on a démontré que certains d'entre eux peuvent être employés à l'extraction des minéraux par flottement.

L'alcool brut de bois est raffiné par distillation fractionnée pour produire l'alcool méthylique et l'acétone de méthyle ou le dissolvant acétone-alcool à différents degrés pour répondre aux exigences du marché. La formaldéhyde se fabrique aussi au moyen de l'alcool méthylique. L'acétate de chaux s'exporte quelquefois tel quel, mais ordinairement on le fait dissoudre pour le convertir en acétone. Le charbon de bois se vend comme combustible domestique. Les produits de valeur sont l'alcool de bois, l'acétate de chaux, l'acétone, le charbon de bois et les huiles, comme le bulletin l'explique.

Le meilleur bois de construction.

Les principales essences forestières du Canada qui fournissent le bois lourd pour la construction sont, dans l'ordre de mérite et des ressources: le sapin de Douglas, la pruche de l'Ouest, la pruche de l'Est, le pin jaune de l'Ouest, le mélèze de l'Ouest, le pin rouge et le mélèze de l'Est. Le poids moyen des bois de construction canadiens est d'environ 25 à 30 livres au pied cube, quand le bois est sec. Plus le bois est lourd, plus il est fort et rigide, d'après un bulletin publié par la division forestière du ministère de l'Intérieur.

Les Timbres d'Épargne de guerre valent mieux que l'argent; ils s'accroissent à raison de 4 1/2 % composé.

sous-officiers et soldats qui seront alors dans l'armée et qui, s'ils démissionnaient ou étaient libérés du service lors de l'achèvement de la démobilisation, auraient droit à cette gratification. Dans les cas où l'on aura droit à cette gratification en vertu de cet article, on ne devra pas retenir cette gratification nonobstant l'article 7 ci-dessus mentionné.

"Pourvu que tout officier, sous-officier ou soldat qui sera nommé ou s'enrôlera dans l'armée de terre ou de mer, après le 11 novembre 1918, ne reçoive aucune gratification tant que durera cet engagement ou cet enrôlement."

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

LES PÊCHES DE SARDINES ET L'INDUSTRIE DE LA MISE EN CONSERVE GRANDISSENT

Le commerce sur la côte de l'Atlantique accuse un développement satisfaisant, et promet de prendre de magnifiques proportions à l'avenir.

La pêche du hareng dans les nasses au Nouveau-Brunswick a commencé vers 1830. Très peu de nasses ont été construites en premier lieu, mais comme le hareng était très abondant dans ces eaux dans ce temps-là, et qu'on trouvait ces nasses de très bons engins, leur nombre augmenta graduellement. L'industrie sardinière était inconnue alors, et la capture était employée pour le fumage et la mise en baril. A cette époque, dit un rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, les Etats-Unis étaient le seul marché pour ces produits. Dans le cours du temps, les Etats-Unis développèrent une grande industrie de fumage de hareng alimentée en grande partie par le poisson de nos nasses, et commencèrent alors à demander des droits protecteurs contre le poisson fumé du Canada. Le bill McKinley, qui a été adopté il y a environ trente ans, imposa des droits très élevés sur le hareng fumé. Comme il n'y avait en réalité aucun marché domestique à cette époque, les opérations ont été pendant un certain temps en partie paralysées. Seuls ceux qui possédaient les meilleures nasses de pêche, comme dans le cas de celles de Grand Manan, restèrent dans les affaires. Ils ont continué de fumer le hareng, à vendre de plus en plus au Canada, à en exporter de grandes quantités aux Antilles, aux républiques Sud-Américaines et même à vendre une bonne part de leur rendement aux Etats-Unis. De fait, les conditions devinrent telles, en définitive, que l'industrie devint aussi bonne du côté canadien qu'elle l'était de l'autre. Cependant, sous le régime du présent tarif aux Etats-Unis, le poisson fumé se trouve sur la liste en franchise, et le désavantage dont le Canada a souffert en conséquence des droits de douane américains, se trouve écarté, et il se fait d'assez profitables opérations en hareng fumé des deux côtés de la ligne.

L'encagage du hareng fumé dans les temps anciens, alors que le poisson était très abondant, et avant qu'on l'employât pour la mise en conserve comme sardines, était beaucoup plus considérable qu'à présent, mais en termes généraux, on obtient de bien meilleurs prix maintenant, et il se fait de bons profits sur tout ce qui est mis en conserve.

L'industrie de la mise en boîte de la sardine commença en 1878, et depuis cette époque jusqu'à présent, les nasses sont de plus en plus employées chaque année à prendre du hareng pour les fabriques. Les fabriques fournissent un marché au comptant, généralement à de bons prix, juste à la nasse, et les pêcheurs préfèrent leur vendre, même dans bien des cas où le poisson est propre au fumage, et où de fait il leur serait plus profitable s'il était fumé.

COMMENT LES NASSES ONT AUGMENTÉ.

Le nombre de nasses a grandement augmenté dans ces dernières années, surtout depuis que l'industrie de la sardine a atteint son haut état de présent développement. En 1907, il avait été émis 426 permis de nasses, et près de 800 durant 1918. Il en sera émis considérablement plus de 800 pendant l'an-

née qui va commencer. Les propriétaires de nasses ont une splendide organisation, et ils ont induit les emballleurs des deux côtés de la ligne à payer un prix raisonnable pour le poisson. Durant la dernière année, comme résultat d'une conférence entre les Commissions de contrôle des vivres du Canada et des Etats-Unis, les emballleurs, les propriétaires de nasses et les représentants du ministère du service de la Marine ont convenu d'un prix de \$25 le *hogthead*, \$5 le baril. Cet arrangement a eu un grand succès, et l'on espère qu'un pareil arrangement sera fait pour l'année qui va commencer.

Les opérations des sardinières dans les comtés de Charlotte et de St-John se font avec si peu d'ostentation qu'elles n'ont jamais occupé la place qui leur convient dans toutes les études faites sur l'actif de nos grandes pêcheries. Vous lisez fréquemment dans la presse des articles qui traitent de la pêche du saumon sur la côte du Pacifique, des pêches dans les Grands lacs et de la pêche du homard dans les Provinces maritimes, mais on ne parle presque jamais de la pêche du hareng à sardine, qui, en 1917, constituait 4 pour 100 de la valeur des pêches du Canada en mer.

L'INDUSTRIE A ÉTÉ RETARDÉE.

Comme il a déjà été dit, tandis que les opérations sardinières ont commencé sur le côté américain en 1876, ce ne fut que quelques années plus tard que les premières opérations américaines furent couronnées d'un étonnant succès; les premières tentatives canadiennes n'ont pas réussi; le Canada, à cette époque, était éparsement peuplé, il ne possédait pas de bonnes facilités de transport, les populations de l'intérieur et des provinces de l'Ouest consommaient très peu de poisson, les sardines canadiennes étaient quelque chose de nouveau pour elles, et de fait, dans la plupart des cas, elles étaient mal mises en conserve, parce que les emballleurs connaissaient très peu ces opérations; les droits prohibitifs d'importation excluaient ces produits du marché américain et le commerce d'exportation du monde était entre les mains des sardinières européens; en conséquence, le commerce languissait faute de marché.

Il se faisait au Canada un commerce considérable de sardines françaises et norvégiennes, mais il était difficile de faire passer le produit local. Les premiers sardinières ont rendu les choses encore pires en essayant de capter le marché en produisant des articles à meilleur marché que leurs concurrents étrangers, en négligeant ainsi la qualité de leur emballage.

Après un certain temps, des hommes à vues plus larges se lancèrent dans cette industrie et virent facilement que pour faire avec succès concurrence aux marchandises étrangères, il leur fallait produire un article tout aussi bon; mais même alors, les fabriques étaient mal équipées, et les sardinières avaient beaucoup à apprendre pour la conduite de ces opérations d'une façon scientifique, et sous bien des rapports, les affaires étaient conduites de manière à rendre impossible la production d'une mise en conserve uniforme de première qualité. Tout cela retarda l'industrie. Mais à présent, grâce aux connaissances qu'ils ont acquises par l'expérience et des recherches scientifiques, et avec des facilités d'emballage grandement améliorées, les sardinières peuvent produire un article équivalent sous tous rapports les produits norvégiens. Naturellement, il y a concurrence parmi les sardinières, et ils sont susceptibles de négliger la mise en conserve afin de la faire à meilleur marché que le voisin. Dans le but de maintenir une haute qualité de la mise en conserve, les opérations à l'avenir seront conduites sous le régime de la Loi des viandes et aliments en conserve. Les articles de cette loi qui ont trait à la mise en conserve des sardines sont con-

DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES CANADIENNES DU HARENG À SARDINES.

Valeur totale de la pêche canadienne du hareng à sardines, 1918, \$2,539,000.

Capture des nasses canadiennes, 1918, 295,000 barils.

Emballé par les établissements canadiens, 1918, 42,000 barils.

Vendu aux établissements des Etats-Unis, 1918, 243,000 barils.

Valeur de la sardine employée comme appât et vendue comme hareng fumé, \$50,000.

Mise en conserve de sardines canadiennes en 1908, 48,000 boîtes.
" " " " " " 1918, 182,000 boîtes.

Valeur de la mise en conserve de sardines canadiennes en 1908, \$144,000.

Valeur de la mise en conserve de sardines canadiennes en 1918, \$1,274,000.

Valeur de la sardine vendue aux établissements des Etats-Unis, 1918, \$1,215,000.

Valeur de la sardine canadienne mise en conserve dans les établissements au Canada et aux Etats-Unis, 1918, \$2,489,000.

Permis de nasses canadiennes émis, 1917, 426.

" " " " " " 1918, 800.

formés aux règlements qui régissent les établissements américains, et qui ont beaucoup contribué à l'amélioration de leur mise en conserve, et nous avons toute confiance que la rigide observance de la loi aidera beaucoup à l'industrie de notre côté.

INDUSTRIE SARDINIÈRE.

Le développement de l'industrie sardinière au Canada fait plus que marcher de pair avec le développement ordinaire du pays. L'emballage en 1908 s'élevait à 48,000 boîtes, tandis que 182,000 boîtes ont été préparées en 1918; de plus en 1908 l'emballage valait \$3 la caisse, tandis que celui de 1918 était d'environ \$7 la caisse; par conséquent, tandis que la valeur de l'emballage de 1908 valait \$144,000, celui de 1918 se chiffrait par \$1,274,000—soit presque dix fois plus en dix ans. Les sardinières canadiennes absorbent environ 15 pour 100 de la capture de nos nasses, le reste étant vendu aux sardinières américaines. Nos nasses, en 1918, ont pris environ 285,000 barils de hareng à sardines. Un baril fait à peu près quatre caisses de produit en conserve. Les sardinières canadiennes ont donc employé 42,000 barils, et vendu 243,000 barils aux sardinières américaines. La valeur de la quantité vendue aux sardinières américaines a été de \$1,215,000; ajoutez ce montant à la valeur de l'emballage des sardinières canadiennes et vous avez une valeur totale de \$2,489,000. Et ce chiffre ne comprend pas le hareng qui est fumé, ni la quantité de ce qui sert d'appâts, bien que l'année 1918 ait été une année exceptionnellement pauvre pour les opérations en hareng fumé, cependant la valeur du hareng fumé, jointe à ce qui a servi pour les appâts, atteindrait facilement \$50,000 de plus, ce qui fait une valeur totale réelle de \$2,539,000.

La quantité vendue aux Américains aurait fait près d'un million de caisses de boîtes de conserves. On pose souvent la question: "Pourquoi un si grand nombre de sardines est-il vendu frais aux Américains; pourquoi ne sont-elles pas toutes mises en conserve au Canada?" La raison est très évidente, il n'y a pas de marché pour toutes ces sardines. L'emballage augmente aussi rapidement que l'on peut trouver des marchés. Une clause du permis du gouvernement sous le régime duquel fonctionnent les nasses exige que les propriétaires de ces nasses ne fassent aucune distinction contre les sardinières canadiennes lorsqu'ils vendent leur capture, et, en termes généraux, le sardinier canadien éprouve peu de difficulté à se procurer tout le poisson dont il a besoin au prix ordinaire du marché. Mais jusqu'à ce qu'arrive le temps—s'il arrive jamais—où nous aurons un marché pour au moins un million de caisses par année, nous ferions mieux de continuer comme nous l'avons fait depuis quarante ans—à vendre à nos sardinières tout le poisson dont elles ont besoin, et le reste à nos voisins de l'autre côté de la frontière.

Il est très rassurant de savoir, dit le rapport, que tandis que nos nasses ont fonctionné depuis près d'un siècle, et l'industrie de la mise en conserve des

ON INSISTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU SUCRE D'ÉRABLE

Une de ses ressources naturelles dont le Canada n'a pas retiré tout le profit possible.

C'est sur le développement de ses ressources naturelles que le Canada doit baser l'espérance de la solution de ses problèmes d'après-guerre. En attirant l'attention sur ce sujet, le président H. B. Thomson, de la Commission des vivres du Canada, recommande fortement que l'on développe le plus possible, ce printemps, l'industrie du sucre d'érable dans l'est du Canada. "Chaque fois que vous produisez pour un dollar de sucre ou de sirop d'érable, c'est un dollar que vous économisez pour le Canada", dit M. Thomson.

Ceux qui s'occupent du commerce du sucre et du sirop d'érable disent qu'à peine 52 pour 100 des érables sont entaillées dans les érablières que l'on exploite actuellement, et que, sans qu'il soit besoin d'un plus considérable équipement, sauf peut-être les chaudières nécessaires, il serait possible d'augmenter de beaucoup la production si ceux qui ont l'habitude d'entailler une partie de leurs érables voulaient en entailler un plus grand nombre. Outre ces moyens possibles d'expansion, on compte un grand nombre de fermes sur lesquelles se trouvent des érablières que l'on n'entaillait pas du tout, ou, dans les cas où l'on entaille quelques érables, la quantité de sucre ou sirop produite suffit à peine aux besoins de la famille du cultivateur.

Un marchand de Montréal a envoyé dernièrement un questionnaire à un grand nombre de producteurs de sucre d'érable leur demandant la quantité de sucre produite, le nombre d'érables, et le total des recettes en argent. Les réponses diffèrent beaucoup, mais on constate qu'un seul homme dont l'érablière mesure 75 acres a réalisé \$1,500, l'an dernier, durant environ trois semaines de travail.

Un érable sain pouvait produire en moyenne pour une valeur de 60 centins de sucre ou de sirop d'érable durant une saison aux prix d'avant la guerre. Les cultivateurs n'y perdraient rien s'ils faisaient une expérience cette année pour constater combien ils peuvent entailler d'érables, car le sucre et le sirop d'érable rapporteront de gros revenus, cette année.

sardines depuis presque la moitié de ce temps, la valeur de la capture de nos nasses, aussi bien que la quantité et la valeur de l'emballage dans nos sardinières, ont été plus grandes en 1918 que pendant toute autre année dans l'histoire de cette industrie.

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AUX UNITÉS MILITAIRES

Le Conseil privé approuve une recommandation du ministre de la Milice pour réorganiser les bataillons.
—Liste des unités.

Sur la recommandation du ministre de la Milice, le gouvernement a approprié un montant de \$142,850 pour accorder des subventions aux unités militaires urbaines et rurales afin de leur aider dans leur réorganisation après la guerre. L'arrêté en conseil, daté le 12 février, stipule ainsi qu'il suit:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, daté du 7 février 1919, du ministre de la Milice et de la Défense, disant qu'à la déclaration de la guerre, chaque unité urbaine de la milice canadienne et toute unité rurale en état de le faire avaient vidé à sec leur caisse régimentaire de tous les fonds accumulés de la mise en commun de la solde des exercices annuels payée aux officiers, sous-officiers et soldats. Par conséquent, comme aucune de ces unités n'a reçu pareille solde depuis l'année 1914, ces fonds n'existent pas et il leur est pratiquement impossible de se réorganiser à moins que le gouvernement ne leur rembourse jusqu'à un certain point l'argent ainsi dépensé.

Ayant en vue les efforts que font actuellement ces unités pour se réorganiser et attirer à leur rétablissement les officiers, sous-officiers et soldats de retour et les effets bienfaisants d'une réabsorption de ces hommes de retour dans les cadres, on considère que le gouvernement devrait assister autant que possible une telle réorganisation.

En conséquence, le ministre recommande:—

1. Qu'une somme n'excédant pas \$142,850 soit prise des crédits de guerre pour accorder des subventions aux unités urbaines et rurales et aider de la sorte leur réorganisation; les allocations ne devant être payées à chaque unité que sur le rapport de l'officier commandant le district à l'effet que ladite unité y a droit et ne devant pas excéder un maximum de \$1,500, d'après une échelle graduée telle que spécifiée dans la liste ci-jointe qu'ont compilée avec soin des officiers spécialement qualifiés de l'état-major.

2. Que, vu le fait que, presque tous les officiers pris de ces unités pour le Corps Expéditionnaire Canadien sont présentement outre-mer et afin, par conséquent, de permettre à l'officier commandant chaque unité de pourvoir immédiatement au rétablissement temporaire de ses cadres, en attendant l'organisation complète après la démobilisation, un adjudant (ayant le rang de capitaine), un sergent-major et une ordonnance, revenus du service actif outre-mer, soient répartis à telles unités urbaines qu'aura recommandées l'officier commandant chaque district; les dits adjudant et deux sous-officiers devant recevoir durant leur emploi la solde et les allocations de leur rang respectif dans le Corps Expéditionnaire Canadien, les allocations de leur rang respectif dans le Corps Expéditionnaire Canadien, imputables au crédit de guerre.

Le ministre recommande de plus qu'en cas d'urgence ou pour assister l'autorité civile, il soit autorisé à appeler, sur la requête de l'officier commandant du district, telles unités sous les armes et pour telle période qu'il sera nécessaire; que les officiers, sous-officiers et soldats ainsi appelés en service soient payés d'après le tarif de solde et d'allocation du Corps Expéditionnaire Canadien et que telle dépense soit imputée au crédit de guerre.

Le comité a agréé cette recommandation et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Les subventions proposées pour rétablir les fonds régimentaires du corps de la milice sont comme suit:—

CAVALERIE.	Corps urbain.	Corps rural.
R.C.D.	\$300	
L.S.H.	300	
G.G.B.G.	1,500	
1er hussards (2 escadrons urbains, 1 rural)		\$500
2e dragons		300
3e dragons		300
4e hussards		300
5e P.L.D.G.		300
6e D.C.R.C. hussards		300
7e hussards		300
8e hussards P.L.N.B.		300
9e Miss. Horse	1,500	
11e hussards		300
12e dragons Man.		300
13e S.L. dragons		300
14e K.C. hussards		300
15e cavalerie légère		300
16e cavalerie légère		300
17e hussards C.R., Dist. d'Y.		300
18e carabiniers à cheval		300
19e dragons d'A. (2 escadrons urbains, 1 rural)		500
20e Border Horse		300
21e hussards d'A.		300
22e cavalerie légère de Sask.		300
23e cavalerie légère d'A.		300
24e Grey's Horse		300
26e dragons de Stanstead		300
24e cavalerie légère		300
23e dragons N.-B.		300
29e cavalerie légère		300
30e cavalerie C.-B.		300
31e cavalerie C.-B.		300
32e cavalerie Man.		300
34e cavalerie Fort Garry	1,500	
35e cavalerie A.C.		300
36e cavalerie légère I.P.-E.		300
Vic. Ind. Squadron		150
6e hussards D.C.R.C.		300
ARTILLERIE—		
R.C.A. (Halifax)	\$150	
R.C.A. (Québec)	150	
R.C.A. (Kingston)	150	
R.C.A. (Esquimalt)	150	
1re brigade d'obusiers, Guelph, Ont.—		
11e et 16e batteries, Guelph		750
2e brigade, C.F.A., Toronto, Ont.—		
4e batterie, Hamilton, Ont.		300
7e batterie, St. Catharines		300
9e batterie, Toronto		300

ARTILLERIE—Fin.

	Corps urbain.	Corps rural.
3e brigade, C.F.A., Sydney, N.-E.—		
17e batterie, Sydney		200
18e batterie, Antigonish		200
37e batterie, Antigonish		200
4e brigade, C.F.A., Woodstock, N.-B.—		
10e batterie, Woodstock		250
12e batterie, Newcastle		250
19e batterie, Moncton		250
5e brigade, C.F.A., Québec—		
1ère batterie, Québec		200
20e batterie, Fraserville		200
6e brigade, C.F.A., Montréal—		
3e, 21e et 39 batteries, Montréal		750
7e brigade, C.R.A., Sherbrooke, P.Q.—		
15e batterie, Granby		200
22e batterie, Sherbrooke		200
35e batterie, Coaticook		200
9e brigade, C.F.A., Gananoque—		
5e batterie, Kingston		300
8e batterie, Gananoque		250
34e batterie, Belleville		250
10e brigade, C.F.A., Peterborough—		
14e batterie, Cobourg		250
24e batterie, Peterborough		250
11e brigade, C.F.A., Halifax—		
27e batterie, Digby		200
28e batterie, Pictou		200
29e batterie, Yarmouth		200
12e brigade, C.F.A., Aylmer—		
30e batterie, Aylmer		200
31e batterie, Goderich		200
13e brigade, C.F.A.—		
32e batterie, Brantford		250
33e batterie, Hamilton		250
14e brigade, C.F.A., Winnipeg—		
13e et 38e batteries, Winnipeg		500
Batteries indépendantes—		
6e batterie, London		300
25e batterie, Lethbridge		300
26e batterie, Regina		200
36e batterie, St. Boniface		200
Artillerie lourde, Montréal		750
Artillerie lourde de I.P.-E., Charlottetown		500
Artillerie lourde de Cobourg, Cobourg, Ont.		250
1er régiment, C.A., Halifax, N.-E.		1,500
3e régiment, C.A., St-Jean, N.-B.—		
Compagnie n° 1, St-Jean		300
Compagnie n° 2, Carleton		300
Compagnie n° 3, Portland		300
5e régiment, C.A., Victoria, C.-E.		1,500
6e régiment, C.A., Lévis, Qué.		750
Compagnie de siège n° 1, Halifax		150
Compagnie de siège Montréal, Montréal		150
GÉNIE—		
R.C.E., Toronto		150
R.C.E., Halifax		150
1ère compagnie de campagne, G.C., Hamilton		150
2e compagnie de campagne, G.C., Winnipeg		150
3e compagnie de campagne, G.E., Regina		150
4e compagnie de campagne, Calgary		150
1ère compagnie de campagne, G.C., Woodstock, N.-B.		150
2e compagnie de campagne, G.C., Toronto		150
3e compagnie de campagne, G.C., Ottawa		150
4e compagnie de campagne, G.C., Montréal		150
5e compagnie de campagne, G.C., Kingston, Ont.		150
6e compagnie de campagne, G.C., Vancouver		150
7e compagnie de campagne, G.C., London		150
8e compagnie de campagne, G.C., Toronto		150
10e compagnie de fort, Halifax		150
C.O.T.C.—		
Université McGill, Collège McDonald	\$750	
Université Laval	300	
Université Toronto	750	
Université Dalhousie	150	
Université Alberta	150	
Université Western	150	
Université King's	150	
Université Queen's	150	
Université Manitoba	750	
Université Mount Allison	100	
Saint-François-Xavier	100	
Université Nouveau-Brunswick	100	
Collège Brandon		
Université Colombie-Britannique	100	
Université Saskatchewan	100	
R.C.R., Halifax	\$ 750	
R.C.R., London	300	
R.C.R., Toronto	300	
R.C.R., Fredericton	300	
R.C.R., Québec	300	
R.C.R., Esquimalt	300	
G.G.F.G.	1,500	
1er régiment	1,500	
2e " "	1,500	
3e " "	1,500	
4e " "		\$300
5e " "	1,500	
6e " "	1,500	
7e " "	1,500	
8e " "	1,500	
9e " "	1,500	
10e " "	1,500	
11e " "	1,500	
12e " (3 compagnies urbaines, 5 rurales)		750
13e " "	1,500	
14e " "	1,500	
15e " "	1,500	
16e " "		300
17e " "		300
18e " "		300

[Suite à la page 10.]

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AUX UNITÉS MILITAIRES.

[Suite de la page 9.]

INFANTERIE:	Corps urbain.	Corps rural.
19e	1,500	
20e		300
21e	1,500	
22e	1,500	
23e		300
24e	(4 compagnies urbaines, 4 rurales)	500
25e	1,500	
26e	1,500	
27e	(4 compagnies urbaines, 4 rurales)	500
28e	(6 compagnies urbaines, 2 rurales)	500
29e	(4 compagnies urbaines, 4 rurales)	500
30e		300
31e		300
32e		300
33e		300
34e		300
35e		300
36e		750
37e		300
38e	1,500	
39e		300
40e		300
41e	1,500	
42e		300
43e	1,500	
44e	(3 compagnies urbaines, 5 rurales)	500
45e		300
46e		300
47e		300
48e	1,500	
49e		300
50e	1,500	
51e	1,500	
52e	1,500	
53e	200	
54e	200	
55e	1,500	
56e		300
57e	1,500	
58e	1,500	
59e		300
60e	1,500	
61e		300
62e	1,500	
63e	1,500	
64e		300
65e	1,500	
66e	1,500	
67e		300
68e	1,500	
69e		300
70e	1,500	
71e		300
72e	1,500	
73e		300
74e		300
75e		300
76e	(4 compagnies urbaines, 4 rurales)	500
77e		500
78e		300
79e	1,500	
81e		300
82e		300
83e		300
84e	200	
85e		300
86e	200	
87e		300
88e	1,500	
89e		300
90e	1,500	
91e	1,500	
92e		300
93e		300
94e		300
95e	1,500	
96e	1,500	
97e		300
98e		300
99e	(4 compagnies urbaines, 4 rurales)	500
100e	1,500	
101e	1,500	
102e		300
103e	1,500	
104e	1,500	
105e	1,500	
106e	1,500	
107e	1,500	
108e	1,500	
109e	1,500	
110e	1,500	
Cie indienne (Grand-Forks)	150	
" (Nanaimo)	150	
C.S.A.C.:		
Compagnie n° 2, Toronto	\$ 150	
" n° 3, Kingston	150	
" n° 4, Montréal	150	
" n° 5, Ottawa	150	
" n° 7, St-John, N.-B.	150	
" n° 8, Kentville, N.-E.	150	
" n° 9, Hamilton	150	

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées entre les 11 et 29 janvier par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Article.	Endroit de livraison.	Date de clôture.
MINISTÈRE DE RÉTABLISSMENT CIVIL DES SOLDATS:		
Vis, verrous, écrous, etc.	Calgary	3 mars.
Canne à chaise	Charlottetown	26 février.
Linoléum	Montréal	26 "
Outils mécaniques	Ottawa	27 "
Moteur d'induction	"	27 "
Coquetiers	"	28 "
Cuir à semelles	Vancouver	28 "
Burettes et coupes pyrex.	Toronto	28 "
Cuir à chaussures	"	28 "
Cuir à bride, roussâtre	"	3 mars.
Dessus d'oreillers	Ottawa	1er "
DÉPARTEMENT DU SERVICE NAVAL:		
Compresseurs	Prescott	28 février.
Tabac	Halifax	28 "
MINISTÈRE DE LA MARINE:		
Briques réfractaires, etc.	Québec et Sorel	1er mars.
Déchet de coton	Québec	1er "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX:		
Clous et fiches	Sault Ste-Marie	27 février.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PÉNITENCIERS):		
Bois de construction	Edmonton	28 février.
MINISTÈRE DES POSTES:		
Petits tampons à timbrer	Ottawa	1er mars.
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Boîtes, pilules	Ottawa	26 février.
Vaccin	"	3 mars.
Instruments vétérinaires	"	3 "
Poisson	Edmonton	27 février.
Pommes de terre et légumes frais	"	27 "
Râteliers, tables, etc.	Halifax	26 "

Les Timbres d'Epargne de guerre vous gagnent de l'argent et aident au gouvernement. Achetez des Timbres de guerre, et ainsi aidez-vous en aidant le Canada.

C.S.A.C.—Fin.	Corps urbain.	Corps rural.
Compagnie n° 10, Québec	150	
" n° 11, Winnipeg	150	
" n° 12, Toronto	150	
" n° 14, Calgary	150	
" n° 15, Montréal	150	
" n° 16, London	150	
" n° 17, Québec	150	
" n° 18, Winnipeg	150	
" n° 19, Vancouver	150	
" n° 20, Regina	150	
" n° 21, Victoria	150	
CORPS MEDICAL:		
Hôpital d'évacuation n° 1, Toronto	\$ 150	
" n° 2, Halifax	150	
Ambulance de campagne n° 1, Halifax	150	
" n° 2, Ottawa	150	
" n° 3, Kingston	150	
" n° 4, Montréal	150	
" n° 5, Montréal	150	
" n° 6, Sherbrooke	150	
" n° 7, Québec	150	
" n° 8, St-Jean, N.-B.	150	
" n° 9, Charlottetown	150	
" n° 10, Toronto	150	
" n° 11, Toronto	150	
" n° 12, Hamilton	150	
" n° 13, Toronto	150	
" n° 14, Sarnia	150	
" n° 15, London	150	
" n° 17, Calgary	150	
" n° 18, Vancouver	150	
" n° 16, Winnipeg	150	
" n° 19, Hamilton	150	
" n° 20, Montréal	150	
" n° 21, Brandon	150	
RECAPITULATION.		
Cavalerie	\$ 14,950	
Artillerie	16,850	
Généraux	2,250	
C.O.T.C.	3,800	
Infanterie	98,850	
C.S.A.C.	2,700	
C.M.	3,450	
Total	\$142,850	

TABLE DES MATIÈRES
POUR LE MOIS DE FÉVRIER 1919.

Affaires étrangères, ministère des: PAGE.
 Consuls étrangers dans le Dominion..... 19-2

Agriculture, ministère de l':
 Cours donnés aux soldats canadiens en Angleterre..... 19-12
 Coût de la production des patates dans l'Ouest..... 21-12
 Fermes expérimentales et apiculture..... 20-11
 Date des semailles dans l'est de la province de Québec..... 19-5
 Etude des moustiques..... 21-16
 La production du lait augmente..... 20-10
 La valeur de l'assolement..... 19-14
 Le fléau des gophers..... 19-14
 Le lait condensé augmente de 100 pour 100..... 19-14
 Le pâturage d'été sur les terres arides..... 21-10
 L'Université Khaki..... 19-12
 Notre commissaire du bétail s'en va à Londres..... 19-14
 Nourriture pour les volailles..... 19-4
 Valeur de la pluie et de la neige..... 20-12
 Augmentation de l'octroi en argent aux soldats-colons..... 21-1
 Avantage procuré au soldat-colon par les nouvelles conditions d'établissement..... 21-1
 "Back to Mufti", journal de rapatriement..... 22-12
 Beau résultat dans la fabrication des munitions au Canada..... 20-7
 "Bulletin Officiel Canadien":
 Les suggestions sont bien reçues..... 19-6
 Table des matières pour le mois de janvier 1919..... 19-15

Bureau des statistiques:
 Blé de la Saskatchewan..... 22-6
 Blé du Manitoba en 1917..... 21-6
 La production du blé dans l'hémisphère septentrional..... 22-2
 La richesse agricole du Canada en 1917..... 21-11
 La superficie totale du Canada est de 3,729,665 milles carrés..... 21-12
 Le blé d'automne de 1918..... 19-6
 Le commerce des douze mois finissant en décembre..... 19-5
 Le plus fort rendement de pommes de terre..... 21-15
 Le recensement de la production pour 1917 est terminé..... 21-3
 Les chiffres de l'industrie de l'automobile sont complétés..... 21-9
 Les exportations de blé du Canada..... 21-10
 Les pêcheries du Canada sont au premier rang..... 19-16
 Les récoltes durant la production intensive..... 20-8
 L'Ontario cultive la betterave à sucre..... 19-4
 Primes aux pêcheurs..... 20-3
 Production annuelle du tabac canadien..... 19-12
 Récolte des champs du Canada..... 21-16
 Salaire moyen des ouvriers de ferme..... 21-10
 Valeur du bétail sur pied..... 21-10
 Valeur du bétail sur pied au Canada..... 21-15
 Valeur élevée du grain..... 21-16

Bureau des vivres:
 Distribution d'instruments de traction dans le but d'augmenter la production..... 20-10
 La valeur notre production animale toujours à la hausse..... 19-1
 Le bureau des vivres accuse un surplus..... 19-1
 Le bureau des vivres lève d'autres restrictions..... 20-7
 Le développement du contrôle des vivres au Canada..... 20-8
 Plusieurs ordonnances rescindées..... 22-6
 Possibilité de rendement des érables au Canada..... 21-15
 Prix du sucre d'érable..... 22-12
 Règlements de la minoterie modifiés..... 22-9
 Règlements révoqués au sujet de certains produits laitiers..... 21-14
 Rendement des érables..... 21-6
 Cause importante décidée en cours de l'Echiquier..... 22-6

Chambre des Communes:
 Eloge funèbre du colonel Sam. Sharpe..... 22-12
 Les Communes joignent leur tribut d'hommages..... 22-4

Comité de rapatriement et de placement:
 Etablissement de bureaux..... 21-6
 Explication du rapatriement..... 21-4
 Nouvel examen des pensionnaires..... 22-2
 Une conférence des journalistes..... 19-3

Comité ministériel des habitations:
 Prêt du gouvernement fédéral pour logis..... 22-10

Comité national de l'épargne de guerre:
 Gagnant du prix de caricature du concours d'épargne de guerre..... 21-2
 Le chef ouvrier, M. Tom Moore, et l'épargne de guerre..... 19-10
 Nouvel encouragement pour les timbres d'épargne de guerre..... 21-8
 Une œuvre populaire..... 20-6

Commerce, ministère du:
 De Lyon à Milan..... 19-3
 Importations à la baisse..... 20-12
 Le commerce des douze mois finissant en décembre..... 19-5
 Les chemins de fer, en Sibérie, sont encore bloqués..... 21-7
 Peaux vertes pour l'Angleterre..... 20-11

Commission canadienne de commerce:
 Belles perspectives pour la vente des marchandises courantes..... 21-5
 Échantillons pour colis postal..... 21-3
 L'Australie a rendu ses navires d'état payants..... 21-9
 La commission canadienne du commerce ouvrira la voie aux exportateurs du Dominion..... 21-13
 La commission dit que notre commerce avec le Japon augmente..... 21-9
 La pulpe canadienne prime..... 21-9
 Les exportations sont permises en pays allemand..... 21-5
 Marché pour les chaussures fabriquées au Canada..... 21-14
 Reprise du commerce dans certains pays..... 22-7

Commission des achats de guerre:
 Demandes de soumissions par le gouvernement fédéral..... 21-16

Commission de conservation:
 Conventum d'experts en conservation..... 19-14
 Croissance de l'épinette..... 22-4
 Déchets de poisson mis à profit..... 20-12
 Force hydraulique du Saint-Laurent..... 20-16
 La protection des forêts de l'Ontario..... 21-11
 Le revenu des forêts de Québec..... 20-16
 On étudiera les moyens à prendre pour protéger le gibier..... 21-6
 Projet pour le renouvellement de l'air dans les habitations..... 20-10

Commission des chemins de fer:
 La commission des chemins de fer ira siéger dans l'Ouest..... 19-3
 La commission se rend à Vancouver..... 20-15
 Séances de la commission dans l'Ouest..... 20-1
 Visite des commissaires de chemins de fer en Colombie-Britannique..... 21-11

Commission des pensions:
 Changement dans le mode d'examen pour les pensions..... 21-8
 Le major Coristine à la commission des pensions..... 22-11
 Pensions non réclamées..... 22-12
 Pensions non réclamées..... 20-13
 Soldats ayant droit à des pensions non réclamées..... 21-5

Commission du Service civil du Canada..... 20-16

Conseil privé:
 Abolition des droits d'entrée sur les tracteurs pour travaux de ferme..... 20-12
 Crédit de \$1,000,000 pour favoriser le commerce sibérien..... 22-12
 Commission royale sur la construction maritime..... 21-6
 Érection d'un sanatorium pour les soldats de l'Ontario..... 19-4
 "Gratification de service" pour l'armée canadienne..... 19-11
 La rivière Coppermine..... 19-14
 L'arrêté en conseil concernant l'émission des obligations est révoqué..... 19-12
 Le délit de désertion ou d'absence sans congé..... 22-9
 Le major Coristine à la commission des pensions..... 22-11
 Les eaux limitrophes du Canada et des Etats-Unis..... 22-4
 Même solde pour les deux armées, permanente ou expéditionnaire..... 21-7
 Nouveau sous-ministre du Rétablissement civil des soldats..... 20-16
 Port non autorisé de l'uniforme du service aérien..... 22-7
 Règlements pour insignes de guerre du Service naval..... 22-3
 Retour des titres aux porteurs de certificats de dépôt..... 22-9
 Sir George Perley sur l'exécutif de l'Institut impérial..... 20-1
 Subventions accordées à certaines compagnies de navigation..... 19-16
 Un bureau de contrôle pour les eaux du lac des Bois..... 20-7
 Un Canadien nommé sur une commission britannique..... 20-5
 Contrôle des œufs en Angleterre..... 21-10

Contrôleur du combustible:
 Levée des restrictions sur l'exportation du charbon anthracite..... 20-1
 Convention de la Ligue des Nations..... 22-5

Cour Suprême:
 Des jugements sont rendus dans les causes en appel..... 20-1
 Jugements de la cour Suprême pour la semaine..... 22-1
 Plaidoiries et jugements en cour Suprême..... 21-4
 Décision américaine affectant le Canada..... 20-15

Département de l'Information publique:
 Histoire des unités combattantes..... 22-6
 Division des pouvoirs d'eau du Dominion et bureau des statistiques du Dominion..... 20-6
 Eloge funèbre du colonel Sam Sharpe aux Communes..... 22-12

Finances, ministère des:
 Augmentation dans les banques d'épargne..... 21-10
 Billets en circulation..... 21-5
 L'impôt sur les profits de guerre rapporte près de \$60,000,000..... 21-1
 Paiement de billets du trésor au montant de \$175,000,000..... 22-6
 Honneurs suprêmes au grand chef libéral..... 22-1

Immigration et Colonisation, ministère de l':
 Blé de Buckley..... 22-12
 Enseignement agricole..... 20-5
 Envois des mines de charbon faits durant la semaine..... 21-3
 Expédition des produits forestiers..... 22-6
 Grain expédié et dépôts dans les élévateurs..... 21-16
 Inscriptions de homesteads dans l'Ouest..... 22-6
 Inscriptions de homesteads dans l'Ouest canadien..... 21-4
 Le paquetage du saumon de la Colombie-Britannique..... 20-16
 Le blé emmagasiné dans les entrepôts de l'Ouest..... 20-14
 Marchandises-échantillons envoyées au marché de Vladivostock..... 21-6
 Mouvement du grain dans l'Ouest du Canada pour la semaine..... 22-12
 Nouvelles sur le bétail et les mines de l'Ouest du Canada..... 20-10
 Sommaire général des conditions actuelles dans l'Ouest..... 19-6

Intérieur, ministère de l':
 Arbres pour la prairie..... 22-7
 Explication de l'unité française de mesure pour le bois..... 22-7
 Essais des bois à la division de la sylviculture..... 21-5
 Application de l'unité française de mesure pour le bois..... 22-7
 Frontières du Canada et des Etats-Unis..... 20-5
 Inscription des demandes pour graines de semence..... 19-2
 La force hydraulique de Grand Falls..... 20-11
 La politique de la commission de l'établissement des soldats..... 22-2
 La production des scieries canadiennes..... 20-3
 Le rapport annuel sur les travaux du relevé géodésique est publié..... 21-11
 Le service géodésique en pleine activité durant la guerre..... 19-14
 Nouveau district manitobain..... 20-6
 Préparation pour la culture de vastes étendues de terres fédérales dans l'Ouest..... 19-3
 Région fertile de la rivière La-Paix..... 19-5
 Ressources du Nouveau-Brunswick..... 20-12
 Terres fournies aux soldats de retour..... 21-1
 Unité de mesure du bois de construction au Canada..... 21-11
 Jugement provisoire dans l'affaire du prix du papier..... 21-12

Justice, ministère de la:
 Etrangers internés et déportation..... 21-7
 La plie canadienne est un excellent comestible..... 21-9
 La mission française au Canada..... 19-1
 Le Canada accepte de la Grande-Bretagne le don de deux navires..... 21-1
 Le grand chef libéral répond à l'appel suprême..... 21-1

Marine et Pêcheries, ministère de:
 Sardines du Nouveau-Brunswick..... 20-10

Milice et Défense, ministère de la:
 Effectif des unités canadiennes lors de leur mobilisation..... 20-13
 Femmes mariées non éligibles au C.A.M.C..... 19-10
 La démobilisation des corps médicaux..... 21-14
 La milice achètera les bâtiments de la commission des munitions..... 19-4
 L'armée canadienne telle que mobilisée..... 19-7
 L'armée canadienne telle que mobilisée..... 20-13
 La 3e division sera démobilisée en premier lieu..... 19-7
 Le ministère dit que c'est un canard..... 19-14
 Les Canadiens tombés au champ d'honneur reposeront ensemble..... 21-8
 Même solde pour les deux armées, permanente ou expéditionnaire..... 21-7
 On photographiera toutes les tombes des soldats..... 22-9

Mines, ministère des:
 Bulletin sur les faucons..... 21-8
 La rivière Coppermine..... 19-14
 Minerai de fer utilisé au Canada de 1896 à 1916..... 20-4
 Ressources du Canada en minerai de fer..... 20-4

Ministre de la Milice d'outre-mer:
 Le corps canadien est en Belgique..... 19-9

TABLE DES MATIÈRES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 1919.

[Suite de la page 11.]

	PAGE.
Mission canadienne à Londres:	
Echantillons par colis postal	21-3
Mission canadienne de guerre à Washington	22-4
Mission canadienne du commerce:	
Restrictions rétablies sur des importations en Grande-Bretagne	19-1
Nos pouvoirs d'eau représentent 2,305,310 chevaux-vapeur	20-6
On n'a pas toujours les bateaux promis	19-4
Postes, ministère des:	
Courrier de Roumanie	22-7
Reprise du service postal à l'étranger	21-9
Service postal pour nos troupes en Sibérie	19-2
Primes sur le pétrole	21-15
Québec augmente sa production agricole	20-12
Recherches paléontologiques de la commission géologique	19-13
Recherches scientifiques et industrielles:	
Chauffage comparé	22-9
Remerciements du roi des Belges	21-4
Rétablissement civil des soldats:	
Erection d'un sanatorium pour les soldats de l'Ontario	19-4
L'université Khaki	21-14
Secrétariat d'Etat:	
Il faut des passeports	21-4
Impressions et papeterie:	
Publications nouvelles	19-14
Programme officiel des obsèques nationales	22-3
Service civil, commission du:	
Positions diverses offertes dans le service civil	21-14
Service Naval, département du:	
Lancement de gros navires en 1918	21-15
Les stations du S.F. aident la navigation	22-8
On accorde des bonis aux pêcheurs de haute mer	21-12
Statistiques de la marine royale canadienne	21-6
Statistiques du commerce canadien à janvier	21-15
Subventions de chemins de fer en 1917	22-7
Système des permis pour la Belgique	20-15
Tableau des services à l'armée dans la marine	19-12
Tableau indiquant les vivres que le Canada a envoyés en Europe	20-16
Table des matières pour le mois de janvier 1919	19-15
Terres fournies aux soldats de retour	21-1
Tout le Canada doit aider à la grande œuvre du rapatriement	20-3
Travail, ministère du:	
Commission royale sur la construction maritime	21-6
La main-d'œuvre en janvier	21-14
Le chômage général fut plus grand en décembre	21-10
Les conditions du travail au Canada	22-1
Produits alimentaires en magasin le 1er février	22-11
Provisions de denrées dans le Dominion	20-11
Une tendance à la baisse dans les prix du gros	21-15
Travaux publics, ministère des:	
Adjudication de trois entreprises de travaux publics	20-16
Dépenses des travaux publics	20-12
Deux contrats accordés	19-6
Entretien des édifices publics	21-8
Le coût du dragage	20-6
Le ministre traite la question des sans-travail	21-6
Réseaux de télégraphie de l'Etat	21-9
Soumissions demandées	21-5
Soumissions demandées pour le pont Ottawa-Hull	20-16
Soumissions pour la construction de quartiers	21-14
Soumissions pour une tour d'aqueduc	21-14
Soumissions pour une tour d'aqueduc	21-15
Wheat Export Co.:	
Règlements de la minoterie modifiés	22-9

TEMPÉRATURE DOUCE POUR LES PÊCHERIES D'HIVER

On a joui d'une température extraordinairement douce durant tout le mois de janvier sur la côte de l'Atlantique, mais les pêcheries ont été faites suivant l'échelle ordinairement limitée de la mi-hiver, sauf pour quelques ports de pêche tels que Canso, Halifax, Liverpool, Lockeport et Digby. Il se fait bien peu, ou presque pas du tout, de pêcheries en eau profonde durant les mois d'hiver.

Un rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries dit que la prise totale de la morue et de l'aiglefin a atteint, pour le mois, 30,944 quintaux contre 30,260 quintaux pour le mois correspondant de l'année dernière. Il y a eu des augmentations dans les comtés de Guysboro et de Shelburne, mais les prises ont été moins considérables dans les comtés de Halifax, Queens et Digby. Le travail de sauver la carcasse d'un immense vapeur qui s'est échoué sur l'île Brier a demandé l'attention d'un grand nombre de pêcheurs du comté de Digby, durant le mois.

La pêche à l'éperlan a été faite avec succès, en dépit du manque de glace sur les rivières et dans les baies. La quantité prise a atteint 28,606 quintaux contre 22,216 quintaux. Cette augmentation est en grande partie due à l'abondance d'éperlans de bonne qualité dans la rivière Miramichi.

On a pris 2,392 barils de pétoncles dans la baie Chester, N.-E., contre 750 barils durant le mois de janvier de l'année dernière.

La pêche au homard a été plus considérable dans les comtés de Charlotte et de St. John, N.-B., depuis le 15 novembre et dans les autres comtés de la Baie de Fundy depuis Albert, N.-B., jusqu'à Annapolis, N.-E., inclusivement, depuis le 15 janvier. La quantité totale prise jusqu'à la fin du mois de janvier a été de 3,271 quintaux, contre 2,694 quintaux, durant la même période de l'année dernière. Toute la quantité prise a été consommée fraîche.

SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE.

En dépit de la température plutôt inclemente sur la côte de l'océan Pacifique, les résultats de la pêche ont été assez satisfaisants. La prise du hareng, pour le mois, a été de 31,000 quintaux plus considérable que celle du mois de janvier de l'année dernière. Ces harengs ont été pris dans les districts du sud et de l'île Vancouver. Il y a eu aussi beaucoup de harengs à Bella Bella dans le district du nord; mais comme ils étaient remplis de "nourriture rouge" ils étaient impropres à la mise en conserve ou au fumage. En conséquence, on n'en a pas pris.

La valeur totale du poisson de mer aux endroits où il a été pris sur les deux côtes a été de \$606,556. Pour la même période de l'année dernière, la valeur avait été de \$830,677. Par suite proba-

LE MINISTRE DES POSTES ET LA QUESTION DU RAPATRIEMENT

L'hon. lieut.-col. P. E. Blondin passe en revue les mesures prises par le gouvernement pour résoudre le problème.

UN APPEL AUX PATRONS.

L'honorable ministre des Postes, le lieutenant-colonel P. E. Blondin, a contribué au premier numéro du nouvel organe mensuel du comité du rapatriement, "Back to Mufti"—la reprise de l'habit bourgeois—un article des plus intéressants faisant ressortir l'œuvre entreprise par le gouvernement aux fins de démobiliser et de rapatrier les membres du corps expéditionnaire canadien et les bons résultats obtenus à date. Ci-suit l'article publié par la revue déjà mentionnée:

"La question du rapatriement et du retour du soldat à la vie civile avait déjà reçu depuis longtemps l'attention la plus active du gouvernement, lorsque l'armistice est survenu. Il ne fallait pas que la paix nous prenne par surprise, et qu'à défaut de prévoyance, le soldat, vainqueur de la guerre, soit—comme on dit—le vaincu de la vie. Dès la première heure de la guerre, le soin de rétablir le soldat suivant son désir et ses qualifications, à son retour, fut le souci constant du gouvernement: aussi, dès la première heure de la paix l'organisation si considérable et si compliquée de la démobilisation put fonctionner avec rapidité et harmonie.

Le public s'intéresse sans doute aux détails de cette organisation, et si vous le voulez bien, je vais vous en indiquer les principales lignes.

Il s'agit de ramener d'Europe quatre cent mille hommes, femmes ou enfants, aussi rapidement que le nombre et l'accommodation des vaisseaux le permettent, et de leur fournir foyer et emploi, sur la ferme ou dans l'industrie, suivant leur choix judicieusement contrôlé, et à cette fin, les cinq départements dont relèvent directement ces problèmes, savoir: le Rétablissement civil des soldats, ayant à sa tête l'hon. sir James Lougheed, l'Immigration et Colonisation, représenté par l'hon. M. Calder, le Travail, représenté par l'hon. M. Robertson, l'Agriculture, représenté par l'hon. M. Crerar, et l'Intérieur dont relève l'administration des terres fédérales, représenté par l'hon. M. Meighen, ont été constitués en sous-comité du Conseil privé, pour présider au fonctionnement de cette organisation. Ce sous-comité qui, en outre, coordonne les efforts des œuvres privées—et compte parmi ses membres le président du Conseil privé—est appelé le comité de rapatriement et de placement. M. H. J. Daly, un homme d'affaires canadien bien connu, en est le directeur. Pour mettre à exécution les mesures adoptées par le comité, le département du Travail, d'accord avec les gouvernements provinciaux intéressés, a établi un bureau de placement pour les démobilisés dans tous les centres de dispersion. Ceux-ci sont les centres des vingt districts de dispersion que le département de la Milice a formés en vue de la démobilisation. Comme on le verra plus loin, les autorités fédérales et provinciales assistent les démobilisés de la même façon dans beaucoup d'autres endroits.

Les terres que possède le gouvernement fédéral ont été mises à la dispo-

niement de la douceur de la température, qui a rendu difficile le travail de garder le poisson en bon état pendant un temps un peu long, le prix payé à la côte, calculé en général, a été d'environ trois-quarts de cent inférieur pour la morue et l'aiglefin, et de 1/3 de cent inférieur pour l'éperlan, au prix payé durant le mois de janvier de l'année dernière.

sition du soldat voulant devenir cultivateur, et une entente a été faite entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement central, pour mettre aussi à la disposition du soldat les terres déjà affermées vacantes ou disponibles dans chaque province, afin que ce dernier puisse à son choix se fixer là où il le préférera et rester dans sa propre province, s'il le désire. En vertu de cette entente, des fermes seront mises partout à la disposition du soldat, qui, pour se les procurer n'aura qu'à donner pratiquement la garantie de sa bonne foi et de ses qualifications. Le gouvernement fédéral prêter son crédit aux provinces pour l'achat de ces terres, et mettra en outre à la disposition de chaque soldat un montant n'excédant pas \$2,500.00 pour lui permettre de s'équiper et de commencer ses opérations sur un pied solide. Pendant une période de deux années, le soldat fermier n'aura rien à rembourser, et les termes des versements pour les années suivantes seront aussi faciles que possible.

Un nombre considérable de ces soldats préférera vivre à la ville et travailler dans les différentes industries, prendre des métiers ou encore du service de bureau. Pour ceux-là, le gouvernement a commencé par mettre à leur disposition les emplois dont il dispose dans le service civil, en leur donnant la préférence contre tout autre concurrent à la condition d'examen relativement faciles. Les gouvernements provinciaux ont été invités à en agir ainsi, et un appel est maintenant fait aux municipalités et aux grandes institutions commerciales, manufacturières et financières pour obtenir leur concours dans le même sens. Afin de rendre la chose plus facile à ces derniers, les autorités fédérales et provinciales ont convenu de tenir à leurs propres frais des bureaux de placement dans toutes les villes du Dominion ayant une population de 10,000 âmes.

Afin d'assurer la demande de main-d'œuvre, le gouvernement fédéral consacra plusieurs millions aux travaux publics les plus essentiels. Un comité de commerce, à Ottawa, a été mis en relation avec l'organisation d'outre-mer qui dispose des commandes qui viennent des pays alliés, et distribuera bientôt des contrats considérables qui permettront aux différentes industries de continuer leurs opérations et de fournir du travail à leurs employés.

Des hôpitaux spacieux et des plus modernes recevront les soldats blessés, et des écoles de rééducation ont été partout organisées, pour accommoder les grands blessés qui nécessitent des soins spéciaux et une attention particulière.

L'on trouvera, naturellement, que le fils si longtemps attendu, retarde à venir, mais en toute justice le public devra tenir compte des difficultés de transport et de la nécessité de coordonner le fonctionnement de la démobilisation en Europe avec l'organisation que je viens de décrire. Avant de quitter l'armée en France ou en Angleterre, le soldat informe l'autorité de ce qu'il entend faire à son retour, et ses intentions sont immédiatement communiquées aux autorités canadiennes, qui prennent immédiatement action, afin que tout soit prêt à l'arrivée du soldat. Depuis quelque temps déjà, le travail de rééducation ou de préparation du soldat au retour à la vie civile, se poursuit en Angleterre et même derrière la ligne du front où sont établies des écoles affiliées aux différentes institutions dont la France et l'Angleterre disposent, et qui ont ouvert toutes grandes leurs portes aux poilus canadiens.

Le peu que je viens de dire suffira à vous faire apprécier combien le concours de tous les citoyens est nécessaire pour que la nation puisse remplir le premier et le plus important devoir que lui apporte la victoire, celui de prendre soin du soldat qui a généreusement offert sa vie pour la liberté et le salut de tous.

Nous en appelons donc aux patrons de toutes les industries non seulement pour qu'ils coopèrent avec les gouvernements à cette fin, mais aussi pour qu'ils apportent dans cette coopération l'esprit que les gouvernements y apportent eux-mêmes, l'esprit d'appréciation non seulement de la dette d'honneur que nous devons au soldat, mais aussi, de l'état d'âme dans lequel ses souffrances et ses sacrifices l'ont laissé, après quatre années d'absence du pays, et d'une vie qui n'a pas manqué de briser ses habitudes de la vie civile."